COMPTE RENDU			
Réunion	Conseil d'établissement	**Lieu**	Salle P08
Secrétaire de séance	Soizic Lemonnier – Claudine Benabdelouahed	**Date**	27.11.2025 à 17h15

Membres du conseil d'établissement présents avec droit de vote :

M. Didier DEVILARD	Président du conseil d'établissement, Proviseur	X
Mme Guylene ESNAULT	Inspectrice d'Académie, Conseillère culturelle adjointe	
M. Bruno LASSAUX	Adjoint de l'Inspectrice d'Académie	
Mme Laurence ROBBY-MENARDI	Secrétaire générale	X
Mme Sylvie DISPA	Proviseure adjointe 1er cycle	X
Mme Nadine LORENZO	Proviseure adjointe 2nd cycle (Première et Terminale)	X
Mme Sonia PACK	Proviseure adjointe 2nd cycle (Seconde)	X
M. Alain MAILLET	Conseiller Principal d'Education	
Mme Rozenn CROS	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU)	X
M. Mohamed AISSAOUI BENNANI	Suppléant	
Mme Claudine BENABDELOUAHED	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation UNION	X
M. Mustapha GHARBI	Suppléant	
M. Stéphane EBERT	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation UNION	X
M. Mehdi MECHDAL	Suppléant	
M. Frédéric TARON	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation SUD	
Mme Perle GUICHENDUCQ	Suppléante	X
Mme Pilar GARCIA BREA	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD	X
M. Mickaël BAVEREL	Suppléant	
M. Hamid EL MIR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT	X
M. Mustapha ASKOUR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT	X
Mme MOUDDEN ADDAHRI Leila	Représentante des parents d'élèves UCPE	X
Mme Soumaya KADAOUI ET-TOUIL	Suppléante	X
Mme Kawtar SERRAJ	Représentante des parents d'élèves UCPE	
Mme Zineb SLAOUI	Suppléante	

Mme Zineb MHAIRIG EP FASSIHI	Représentante des parents d'élèves PEEP	
Mme Nadia JESTIN	Suppléante	X
Mme Hynd TAZI	Représentante des parents d'élèves PEEP	X
Mme Sofyia FQIH BERRADA	Suppléante	
M. Mohamed OUAFIK	Représentant des parents d'élèves APEEF	X
M. Younes ELHIMDY	Suppléant	
Dalia ALAMI	Représentante des élèves collégiens	X
Meriem MIKOU	Suppléante	
Ghalia AMOR	Représentante des élèves lycéens	
Ines CANALS	Suppléante	X

Membres du conseil d'établissement présents à titre consultatif :

M. Aymeric CHUZEVILLE	Consul Général de France à Casablanca	
Mme Nathalie SOIRAT	Consule Générale adjointe	
M. Cédric ALBY	Agent comptable	
Mme Pauline CREMADEILLS	Secrétaire générale adjointe	X
Mme Sofia ABABOU	Responsable ressources humaines	X
Mme Bahia EL QUORTOBI	Responsable administrative et financière	
M. Gilles DAGESCY	Président du conseil consulaire de la circonscription de Casablanca	
Mme Ghislaine EL OUAFI	Conseillère consulaire	X
M. Mohamed OULKHOUIR	Conseiller consulaire	
M. El Mehdi REDDAD	Conseiller consulaire	
M. Abdelghani YOUMNI	Conseiller consulaire *Français du Monde*	X
M. Faycal KADMIRI	Président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Lyautey	X
M. Bruno POLIZZI	Secrétaire général de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Lyautey	
M. Ahmed MERNISSI	Président ALFM	
Shama BERBICH	Vice-présidente du Conseil de Vie Lycéenne	X
Assia BERBICH	Suppléant	
Siham HASSINI	Conseillère d'orientation CIO	X

Le conseil d'établissement débute à 17h20.

Le proviseur commence par rappeler la composition du conseil d'établissement, notamment pour les élèves nouvellement élus.

3 collèges structurent le CE :
- Administration : 7 membres
- Personnels enseignants et non enseignants : 7 membres
- Usagers parents d'élèves et élèves : 7 membres

La co-secrétraire de séance est ensuite désignée : Mme Benabdelouahed, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation UNION.

Une représentante des parents d'élèves UCPE demande un moment afin de faire une « expression ». Celle-ci consiste à présenter de manière silencieuse des panneaux concernant l'inclusion scolaire. Cette présentation fait suite à une décision du conseil de discipline qui s'est déroulé dernièrement au collège.

Les représentants des personnels lisent ensuite une déclaration liminaire au nom de l'intersyndicale. Ce document se trouve en pièce jointe du compte rendu.

Les représentants des parents d'élèves poursuivent en lisant également une déclaration commune (pour les trois associations de parents d'élèves). Ce document se trouve en annexe.

Les parents d'élèves UCPE continuent ensuite la lecture d'une autre déclaration liminaire, également annexée au procès-verbal de ce conseil d'établissement.

Le proviseur annonce ensuite que les élections du CAAF (Conseil des Affaires Administratives et Financières) de l'IRF (Institut régional de Formation) à destination des élus du conseil d'établissement sont en cours et que la date limite pour candidater est le 4 décembre 2025 sur la plateforme Atena.

I. Approbation de l'ordre du jour

Le proviseur soumet au vote des membres du conseil d'établissement l'ordre du jour de ce conseil.

Votants : 19	**Pour : 19**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu du dernier conseil d'établissement du 22 septembre 2025

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD fait remarquer que les représentants apprécieraient que les IMP apparaissent « genrées », demande faite lors du conseil d'établissement de juin 2025.

Le proviseur accepte d'intégrer ce point dans le procès-verbal.

Le conseiller consulaire *Français du Monde* prend ensuite la parole et indique qu'il souhaite soulever deux points.
Tout d'abord, il explique que des parents, dont l'enfant vient d'être exclu de l'établissement, l'ont contacté sans qu'il n'ait ni de réponse ni de solution à leur apporter. Il explique qu'il souhaiterait que le Consulat et les conseillers des français de l'étranger soit informés des exclusions d'élèves afin d'être en mesure de trouver des solutions de scolarisation.

Le proviseur déclare que le service culturel est informé et que celui-ci a ensuite toute liberté de partager une situation. Des solutions visant à réinstaller l'élève exclu définitivement de l'établissement dans une autre structure ont d'ores et déjà été envisagées en lien direct avec le Poste qui connaît les éléments du dossier.

Le conseiller consulaire *Français du Monde* poursuit en développant le second point.
Il fait état des projets de réforme concernant l'AEFE, motivés par les contraintes budgétaires. Il relaie l'inquiétude des parents d'élèves face à un démantèlement progressif du réseau. Il estime que l'AEFE ne doit pas être perçue comme une charge budgétaire et refuse que les difficultés financières de la France ne fragilisent la structure, les familles ou le corps enseignant.

Le proviseur explique ne pas être le pilote, à proprement parler, d'un « service public hors hexagone » et rappelle que l'Etat à l'échelle du Pôle injecte chaque année une quinzaine de millions d'euros pour faire fonctionner la structure (soit 1800 euros par élève environ).

Le proviseur soumet ensuite au vote des membres du conseil d'établissement le compte rendu du conseil d'établissement du 22 septembre 2025.

Votants : 19	**Pour : 12**	**Contre : 0**	**Abstention : 7**

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 22 septembre 2025 est approuvé.

III. Installation des membres du conseil d'établissement 2025-2026

Le proviseur indique que les nouveaux membres du conseil d'établissement ont été élus lors des élections qui se sont déroulées entre octobre et novembre 2025.
Sont présents à ce conseil d'établissement avec voix délibératives :
- pour les usagers : 5 parents d'élèves + 2 élèves
- pour les personnels : 5 personnels enseignants + 2 personnels non enseignants
- pour l'administration : 5 membres sur 7
=> total de 19 membres votants à ce conseil.

IV. Point sur les admissions post bac rentrée 2025

Le proviseur passe au point concernant les études dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2025.

La conseillère d'orientation CIO, prend la parole et présente un document projeté et annexé au procès-verbal.
Un peu moins de 72 % des élèves ont accepté une proposition Parcoursup (au 30/08/25).
En septembre une extraction est réalisée de la plateforme Parcoursup pour avoir une répartition par filière.
Les parents sont ensuite contactés pour avoir confirmation des filières choisies.

Répartition par filière post bac toutes séries
51% en licence
Ecole de commerce 16%
CPGE/CUPGE/CPES 13%
Ecole ingénieurs 9%
BUT 5%
BTS 2%
ARCHITECTURE /ESAJ 1%
ECOLE D'ART/DN MADE 1%
SCIENCES PO /IEP 1%
DIVERS 1%

Les détails par filière sont ensuite présentés.

Madame Moudden, représentante des parents d'élèves UCPE, quitte le conseil à 18h25.

Le proviseur fait ensuite une parenthèse (oubli) au sujet du pré-projet de voyage MISMUN. Il indique devoir le soumettre aux membres du CE pour validation.
=> Participation du lycée Lyautey au MISMUN 2026 à Marrakech – lycée Victor Hugo
Les 27 28 29 mars 2026
50 élèves + 8 encadrants
Coût famille : 2 000 Dhs

La représentante des élèves du lycée demande si ce voyage concerne les élèves de l'atelier MUN ou tous les élèves du lycée.

Le proviseur précise que ce sont les élèves de l'atelier MUN.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le voyage MISMUN est validé.

V. Projet d'établissement

Le proviseur présente un nouveau document daté du 17/11/2025. Il explique que le précédent projet mentionnait toute une partie de propos qui étaient probablement trop développés, trop détaillés. Cette nouvelle version sera partagée avec les personnels non enseignants (agents + administratifs) en janvier 2026.

Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT dit approuver cette manière de faire qui montre de la considération pour les personnels non enseignants car il aurait trouvé regrettable que ceux-ci ne soit pas intégrés dans la procédure visant à réécrire ce projet.

Le proviseur précise que les mois de novembre et décembre ont été chargés et qu'il était difficile de libérer du temps mais cela sera fait en janvier – février.
Il ajoute également espérer que, concernant les formulaires permettant de construire des projets de type sorties, ateliers ou voyages, ceux-ci pourront prochainement être à disposition des collègues sous forme dématérialisée / numérique.

VI. Projet local d'évaluation collège et lycée

Le proviseur rappelle que la dernière version du Projet Local d'Évaluation (PLE) datait de 2021 et qu'il vient d'être actualisé pour intégrer les nouvelles dispositions du BOEN (Bulletin Officiel Education Nationale). Il rappelle également que le PLE a été rendu nécessaire par la réforme du baccalauréat qui a introduit une part significative de contrôle continu (40% de la note finale) dans l'examen. Ce document PLE a donc pour but d'harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations des élèves.

Face à une pression scolaire croissante, le proviseur souligne la nécessité de réfléchir à la problématique du contrôle continu. Si l'anxiété concerne habituellement le lycée, elle gagne peu à peu le collège. Les réformes successives (collège et bac) ont ainsi instauré un climat qui semble impacter l'ensemble de la communauté éducative : professeurs, élèves et parents.

La proviseure adjointe 2nd cycle (première et terminale) rapelle que le projet a été partagé aux membres du conseil d'établissement en amont. C'est un sujet que les enseignants abordent systématiquement chaque année en conseil d'enseignement.
Elle poursuit en expliquant que les notes qui sont dans le bulletin scolaire comptent dans l'obtention du baccalauréat. : une égalité de traitement doit donc être établie de manière explicite. Pour la garantir, il est essentiel d'approfondir différents points :
- Comment fait-on quand il n'y a pas suffisamment de notes ?
- Quelles sont les différentes formes d'évaluations ?
- Comment gère-t-on les absences ?
- Etc.

Elle ajoute que le contrôle continu se doit d'être représentatif et rappelle la règle pour les absences :
1° - rattrapage en classe,
2°- rattrapage un samedi matin,
3°- évaluation en fin de trimestre sur le programme du trimestre,
4°- épreuve de fin d'année,
Une note zéro peut être attribuée dans les cas de fraude avérée.
Par ailleurs, elle considère qu'une charte encadrant l'IA est devenue indispensable face au développement de nouvelles techniques de fraude de plus en plus élaborées et remercie les personnels enseignants qui ont d'ores et déjà commencé de réfléchir à ce sujet.

La proviseure adjointe du premier cycle précise les nouvelles modalités du Brevet. La répartition évolue cette année : le contrôle continu, basé sur la moyenne des trois trimestres, comptera désormais pour 40 % de la note finale. L'objectif du "Projet local d'évaluation" est de garantir une évaluation transparente et représentative du niveau de l'élève sur l'ensemble de l'année, à l'image de ce qui est déjà pratiqué pour le baccalauréat.

La représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU) intervient et remercie d'avoir souligné les tensions induites par la réforme.
Elle regrette que cette pression permanente « vole leur jeunesse » aux élèves et déplore que l'enjeu de la note l'emporte désormais sur l'apprentissage et rappelle que l'abrogation de cette réforme est toujours demandée par le SNES- SNEP (FSU)

VII. Charte IA

La charte a été partagée en amont du conseil et est annexée au procès-verbal.

La proviseure adjointe 2nd cycle (seconde) explique que le présent document n'est pas définitif. Le travail mené sur la charte IA et sur la fraude a été proposé par des enseignants suite à une augmentation significative des tentatives de fraudes et/ou fraudes avérées. L'objectif de cette charte est de guider sans diaboliser l'IA et accompagner correctement les élèves dans son utilisation à vocation pédagogique.

Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT souligne qu'il serait judicieux d'associer les élèves à l'élaboration de ce texte, cette démarche renforçant l'implication mais aussi la sensibilisation.

La proviseure adjointe 2nd cycle (Seconde) indique qu'en effet cette charte doit encore être présentée aux élèves pour qu'ils s'en imprègnent et aient l'opportunité de la compléter.

VIII. Classe défense

La proviseure adjointe premier cycle explique la mise en place prochaine d'une classe défense dans le niveau troisième. Cette classe a déjà participé à la journée commémorative du 11 novembre. Elle mentionne que ce travail se fait en collaboration avec une équipe de professeurs de troisième autour des thèmes de la sécurité, de la mémoire, du patrimoine, des métiers de la sécurité et de la défense. La convention proposée a été partagée en amont aux membres du conseil.

La représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD déplore cette militarisation (l'Armée à l'école) et souligne ses réticences vis-à-vis de cette classe défense.

La proviseure adjointe rappelle que l'objectif de cette classe défense est de développer des compétences transversales tout en abordant concrètement le devoir de mémoire (participation à des cérémonies), visites (porte hélicoptère Tonnerre), compréhension des métiers,...

Le conseiller consulaire Français du Monde explique avoir milité depuis 4 ans pour réorganiser la Journée de la Défense et de la Citoyenneté à Lyautey. Il souligne l'importance de sensibiliser les jeunes aux réalités du monde et aux différentes missions de l'armée, de la défense mais aussi aux actions humanitaires et sociales.

La représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU) indique soutenir la position des collègues SUD. Elle s'inquiète de retours négatifs sur ces classes défense notamment concernant des informations/méthodes de personnels non enseignants parfois peu adaptées aux enjeux pédagogiques.

Une représentante des parents d'élèves PEEP demande s'il est possible de généraliser ces classes.

La proviseure adjointe premier cycle répond par la négative expliquant que le choix de la classe a été fait par des professeurs volontaires, de la même façon que pour les classes à enjeux maritimes.

Mme Moudden, représentante des parents d'élèves UCPE, rejoint le conseil à 19h17.

La mise en œuvre de la classe défense est alors votée :

Votants : 19	**Pour : 11**	**Contre : 3**	**Abstentions : 5**

IX. Constitution des instances

Le proviseur présente et commente un à un les tableaux des instances qui sont votées en conseil d'établissement. Il lit ainsi le nom des membres qui se sont inscrits pour siéger aux différentes commissions.

- Le conseil de discipline lycée

Le proviseur indique qu'il manque 1 titulaire et 2 suppléants élèves pour finaliser cette instance.

- Le conseil de discipline collège

Le proviseur mentionne qu'il manque 1 titulaire ainsi qu'un suppléant élève.

- Le conseil de vie collégienne

Afin de compléter définitivement cette instance, Madame Pilar Garcia Bréa, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD propose de s'y ajouter

- Le conseil de vie lycéenne

Viennent s'ajouter pendant le conseil, Madame Soares, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU), ainsi que Madame Perle Guichenducq, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD.
Le proviseur mentionne qu'il manquera 2 titulaires et 2 suppléants pour les personnels enseignants ainsi que 2 titulaires et 2 suppléants pour les personnels non enseignants.

- La commission restauration

Le proviseur indique qu'il manque quelques élèves pour finaliser la constitution de cette commission.

- La cellule de formation continue

La commission est au complet au niveau de ses membres.

- Le CESCE

Le proviseur indique qu'il manque quelques parents d'élèves (1 titulaire et les suppléants) ainsi que les élèves suppléants pour finaliser la constitution de ce comité.

Ces différentes instances sont jointes au procès-verbal du conseil d'établissement.

Votants : 19	**Pour : 19**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

X. Questions diverses

UNION

1) Comment « gérer » la triche aux évaluations ? Les élèves tricheurs deviennent des experts ; les élèves honnêtes (témoins des fraudes) oscillent entre refus de la délation et besoin de justice (et ils ruminent leur frustration).

La question de la fraude est devenue plus complexe, notamment avec les outils numériques de plus en plus discrets et l'intelligence artificielle qui interroge également les pratiques d'évaluation. Les enseignants y travaillent depuis l'an dernier : la mise à jour du Projet local d'évaluation et la charte d'usage de l'IA rappellent précisément le cadre réglementaire.
Extrait du projet local : "La gestion d'une situation de fraude ou de plagiat, dans le cadre du contrôle continu, relève d'abord de l'enseignant et s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur. Tout fait constaté donne lieu à un rapport d'incident transmis au responsable de niveau ; le chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, détermine alors les suites disciplinaires et les conséquences sur l'évaluation."

Si le lycée s'efforce d'apporter une réponse adaptée mais ferme, en concertation étroite avec les équipes, nous privilégions une approche globale : prévention, pédagogie, clarification des règles et accompagnement des élèves.
Les familles et les élèves seront pleinement associés aux travaux en cours sur la charte d'usage de l'IA et sur le Projet local d'évaluation : la coéducation est indispensable pour construire une culture commune d'intégrité scolaire.
En résumé : fermeté dans les sanctions, prévention renforcée, implication des parents et sensibilisation claire des élèves. Il importe de continuer de prendre soin des élèves pour que leur conduite demeure la même et qu'ils gardent confiance dans l'institution
Pour le collège, les situations de triche sont traitées par chaque professeur car cela reste à la marge. Il n'est pas exclu que nous assistions à une montée des incidents en classe de 3ème ce qui pourrait - peut-être - se rattacher au "poids" du contrôle en cours de formation ?

2) Que faire face aux stratégies d'évitement des évaluations de certains élèves "couverts" par leurs parents ?

La priorité doit être donnée au travail en lien avec les parents sur les risques encourus par les élèves en cas de notes non représentatives. Les situations particulières (médicales, sociales ou familiales) si elles existent doivent être connues de tous.
Une prise de contact avec les représentants légaux est donc essentielle.
Rappel: au lycée, les élèves absents aux évaluations se voient convoqués à un contrôle de rattrapage le samedi matin qui portera sur l'intégralité des notions abordées en classe durant la période écoulée. Si l'élève ne se présente pas à cette évaluation et ne dispose pas d'une moyenne représentative, il se verra convoqué en fin d'année à une évaluation de remplacement qui portera sur l'intégralité des notions vues durant l'année. En cas d'absence à cette évaluation, la note de 0/20 lui sera attribuée.
Dans le cadre de la mise en place du projet local d'évaluation pour les 3èmes et du contrôle continu, les élèves devront avoir une moyenne significative et chaque professeur peut organiser des rattrapages si nécessaire. Le conseil de classe du troisième trimestre pourra s'emparer de tout sujet en lien avec cette problématique en fin d'année.

3) Que faire quand les rattrapages à organiser deviennent plus nombreux que les évaluations régulières en classe ?

Le projet local d'évaluation s'applique à répondre à ce « risque pédagogique ».
Absence aux évaluations :
Au lycée, le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. L'absence d'un élève à une évaluation pourra donner lieu à une nouvelle évaluation ponctuelle. L'évaluation de rattrapage portera sur l'ensemble des chapitres étudiés. Cette évaluation est organisée dans des délais compatibles avec la tenue des conseils de classe et la remontée des notes.
Au collège, le rattrapage s'il est nécessaire se fait sur les heures de cours des professeurs.

4) Comment « protéger » les enseignants face aux demandes des familles qui se conduisent comme des « consommatrices » de cours et d'évaluations ?

Il faut préciser qu'heureusement, la majorité des familles ne s'inscrivent pas dans ce schéma. Les règles du contrôle continu et de Parcoursup peuvent parfois conduire à des situations de tensions. Lorsque c'est le cas, nous rappelons le cadre, ce que nous faisons également à travers le projet d'évaluation, les missions de chacun, et ce afin de maintenir ce lien de confiance dans un objectif commun : la réussite des élèves. Réussite qui s'appuie, bien logiquement, sur l'expertise du corps professoral.

5) Pourquoi les CPE détachés ne perçoivent-ils pas l'indemnité de suivi statutaire (200 euros par mois) alors que les professeurs reçoivent leurs indemnités ?

Cela n'est pas prévu par le texte.

6) Comment expliquer que des postes à pourvoir de détachés sur missions d'enseignement, d'éducation et d'administration qui vont être vacants et/ou susceptibles d'être vacants, ne soient-ils pas tous publiés ?

Considérant le nombre de détachés ayant reçu un message du MEN leur signifiant la fin de leur détachement au 31/08/2026 sans l'avoir demandé, considérant que nombre d'entre elles ou d'entre eux ont fait des recours, observant

que le MEN ne répond pas toujours très rapidement à ces demandes de recours, l'Agence a choisi de positionner ces postes supports comme SV (susceptibles d'être vacant).
Dans un registre différent, des personnels détachés ayant, pour différentes raisons, choisi de mettre fin à leur détachement au 31/08/2026 verront leur poste support maintenu et publié V (vacant) ou gelé (poste non publié).
Nous observons que, concernant la rentrée scolaire 2026, lors du dernier CGG en date du 6 octobre 2025, les membres de cette instance ont été invités à se prononcer sur deux fermetures de postes (un à Lyautey, l'autre dans une école primaire).
Ces deux postes n'apparaissent plus dans le mouvement des postes à pourvoir pour notre Pôle.

7) A ce jour, il semblerait que tous les postes de détachés du MEN marocain ne soient pas pourvus ? A-t-on une réponse de la part de l'administration de tutelle (Académie/CEA) ?

Nous n'avons pas interrogé le CEA mais comprenons que celui-ci a rencontré de nombreuses difficultés pour ce qui concerne l'ensemble des opérations visant à installer des EMAD dans différents établissements.
Nous comprenons d'autre part que le CEA a mesuré les conséquences, au niveau des établissements, d'affectations très tardives et comprenons également que le CEA a pris la mesure du décalage observé entre nombre d'EMAD attendus et nombre d'EMAD affectés.
Lors d'une réunion, en octobre dernier, différents responsables d'établissements homologués ont fait part de tout cela aux responsables du CEA. Ceux-ci ont été réceptifs et ont clairement signifié leur volonté de décaler beaucoup plus tôt les opérations pour que la rentrée 2026 soit différente de ce que nous avons observé ces dernières années.
Il nous manque actuellement 6 personnes du Ministère marocain. Nous avons 6 vacataires depuis le mois d'octobre.
Le directeur du CEA a préconisé de solliciter d'anciens professeurs qui étaient dans l'établissement l'an dernier.

Madame El Ouafi, et Monsieur Ouafik, quittent le conseil à 19h52.

<u>PEEP</u>

1) Charge de travail et évaluations : Les élèves signalent une accumulation de contrôles sur certaines journées, générant fatigue et stress. Serait-il possible d'améliorer la coordination des évaluations entre enseignants?

Nous constatons que, bien souvent, le cycle des apprentissages est le même pour l'ensemble des enseignants de telle ou telle équipe pédagogique et que ledit cycle est rythmé par les découpages trimestriels ou semestriels. La concentration de contrôles semble structurelle du découpage de l'année scolaire. Cela s'observe dans notre cité scolaire et dans la plupart des établissements à programme français. Considérant cela, il importe que les membres des équipes pédagogiques continuent de s'employer à articuler au mieux les moments où ils se doivent de proposer des évaluations aux élèves dont ils ont la charge. Si l'intention d'étaler ces séquences d'évaluation continuera de prévaloir (les professeurs sont d'ores et déjà soucieux d'éviter, dans la mesure du possible, des séquences trop chargées en matière d'évaluations) il serait probablement illusoire d'imaginer que ces semaines bien chargées en contrôles disparaissent lorsque les fins de trimestre ou semestres se dessinent. Une fois encore, anticipation et dialogue doivent continuer de prévaloir, au sein des équipes pédagogiques, avec les professeurs principaux et avec les élèves délégués de classe.

<u>La représentante des élèves lycéens</u> souligne que les demandes d'allègement des délégués n'ont pu aboutir, les professeurs devant assurer l'évaluation des chapitres terminés avant la fin du trimestre. Elle regrette cependant que parfois des devoirs s'ajoutent de manière imprévue, malgré les efforts d'anticipation de certains professeurs.

<u>Le proviseur</u> rappelle que les évaluations ne doivent pas être utilisées comme une forme de punition / sanction. Concernant la charge de travail, il estime que les délégués sont dans leur rôle lorsqu'ils se tournent vers telle ou tel professeur pour en parler.

2) Harmonisation des pratiques de notation : Certaines disparités de notation provoquent frustration et démotivation chez les élèves. L'établissement prévoit-il des actions pour harmoniser les critères d'évaluation entre enseignants ?

Nous comprenons que des différences de notations puissent générer de l'incompréhension et nous savons que les enjeux autour du contrôle continu et de la procédure Parcoursup cristallisent les tensions autour de l'évaluation. Il est important de rappeler que les notes ne peuvent être harmonisées que dans le cadre d'un jury de baccalauréat. En revanche, les équipes travaillent à harmoniser leurs pratiques d'évaluation. L'objectif est de garantir des exigences

cohérentes par le travail mené en conseil d'enseignement, par les devoirs communs, par le baccalauréat blanc (avec correction croisée), par l'accompagnement des corps d'inspection, par la formation continue et par le pilotage régulier de ces questions (cf. mise à jour du projet local d'évaluation).
Il faut garder à l'esprit que chaque classe a une dynamique propre, ce qui peut expliquer certaines variations, et que les compétences des élèves se développent sur l'ensemble de l'année. L'évaluation reste un acte professionnel exigeant, qui ne peut être totalement uniformisé.
Enfin, lorsqu'une incompréhension persiste sur le résultat d'un élève, le premier interlocuteur reste l'enseignant, qui peut éclairer la situation et proposer des pistes de remédiation.
Notre établissement bénéficie d'une solide réputation construite collectivement. Il nous appartient de la préserver et permette que l'exigence de notre enseignement continue de bénéficier à la réussite et au progrès de chaque élève.

Une représentante des parents d'élèves UCPE estime qu'un des moyens d'harmonisation est le devoir commun. Toutefois, elle observe que la seule similitude entre les épreuves de SES des classes de 1ère résidait dans la date. En dehors de ce point, les sujets différaient et les conditions d'examen étaient distinctes.

Le proviseur explique qu'un devoir commun « totalement commun » est réellement difficile à organiser au niveau de l'établissement. En revanche, les « blocs communs » sont de plus en plus organisés par certains collègues, mais pas à l'échelle de toutes les classes. La dimension de l'établissement et le fait que les enseignants enseignent, pour nombre d'entre eux, tout à la fois au collège et au lycée alourdit mécaniquement toute organisation commune / transversale. Un bac blanc est cependant organisé dans les conditions d'examen pour les élèves de première et de terminale en épreuves ponctuelles.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU) rappelle que, même pour le baccalauréat, il n'y plus de devoir commun pour les épreuves de spécialité.

Le proviseur explique que la question se pose aussi sur l'évaluation d'une copie, raison pour laquelle le projet local est important.

Le conseiller consulaire *Français du Monde* souligne qu'il faut savoir écouter les parents et les élèves afin de pouvoir ajuster des variables.

Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT explique que le bulletin, par le cumul des notes et des avis des professeurs (appréciations), est un document crucial. L'enjeu de la sélection pour les études supérieures en fait un sujet important pour tout le monde.

Le représentant des personnels d'enseignement et d'éducation UNION souligne que, si l'expertise pédagogique appartient aux enseignants, la délimitation des rôles de chacun doit avant tout servir de base à un dialogue constructif.

La représentante des élèves lycéens explique que le partage des fiches des compétences sur lesquels les élèves vont être évalués apporte une aide précieuse, surtout pour les « grandes » évaluations.

3) État des sanitaires : Les toilettes nécessitent une amélioration de l'hygiène et de l'entretien. Un plan de remise à niveau est-il prévu, ainsi qu'une maintenance plus régulière ?

Depuis plusieurs mois, nous constatons une diminution de pression d'eau du réseau Lydec. Aussi nous avons déjà dû ajouter un surpresseur pour que l'eau atteigne correctement le 3eme étage du bâtiment S. Concernant précisément les toilettes des élèves, une expérimentation sera menée aux vacances de fin d'année (Noël) sur les toilettes du D.
Ces travaux consisteront en la pose d'un surpresseur et de réserves d'eau, devant permettre une pression suffisante pour déclencher la chasse normalement garantissant le niveau d'hygiène attendu. Par ailleurs des travaux de peinture et de remplacement de mécanismes, serrures, distributeurs, ont été réalisés sur les sanitaires sur les sites de Lyautey et Beaulieu pendant les vacances d'octobre. (fiches anomalies consultables au secrétariat général). Pour le reste l'entretien est réalisé selon un planning clairement établi : (fiches d'entretien consultables au secrétariat général).

La secrétaire générale adjointe explique qu'il existe à Lyautey un tableau spécifique pour l'entretien des toilettes. A chaque passage de nettoyage, une fiche est complétée.

Une représentante des parents d'élèves UCPE demande s'il y a des normes (nombre de toilettes en fonction du nombre des élèves).

Le proviseur pense que c'est le cas en France mais que ce ne l'est pas nécessairement au Maroc.

4) Inclusion, accompagnement et santé des élèves : Pourriez-vous nous préciser les dispositifs actuellement en place pour accompagner les élèves à besoins particuliers (PAP, PAI, aménagements pédagogiques) et comment l'établissement envisage de les renforcer, notamment en matière de suivi individualisé ?

Les élèves présentant des troubles des apprentissages bénéficient d'un PAP. Ce document est élaboré avec les personnels de direction, les familles et le médecin scolaire, et il permet aux enseignants d'adapter les évaluations et les supports. Les élèves concernés par des besoins médicaux spécifiques disposent d'un PAI, qui organise leur accueil et en lien avec les professionnels de santé. Pour les élèves en situation de handicap, nous mettons en place un PPS. Celui-ci est construit avec notre EREI, les familles, les enseignants, les AESH, les partenaires de santé du lycée (psychologue, médecin scolaire et infirmières) et/ou du secteur médico-social libéral chargés du suivi extérieur des élèves. Il permet de définir clairement les aides humaines, matérielles ou pédagogiques nécessaires. Les enseignants peuvent alors adapter leur pédagogie avec, par exemple, des modifications renvoyant aux consignes, supports, temps de travail ou utilisation d'outils visant à faciliter la réussite de l'élève concerné. Ces plans sont communiqués sur Pronote et réévalués chaque année afin de permettre des adaptations les plus personnalisées en fonction de l'évolution des élèves.
En matière de dispositif nous trouvons donc trois « outils » :
- PPRE : le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut être élaboré par l'enseignant pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables risquent de ne pas être maîtrisées ou ne le sont pas.
- PAP : le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) est un dispositif d'accompagnement pédagogique. Il concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (troubles du neuro-développement tels que les dys, TDAH...) évoluant sur une longue période.
- PPS : le projet personnalisé de scolarisation (PPS) concerne tout élève reconnu en situation de handicap par la MDPH dont la situation nécessite une compensation et des aménagements matériels ou des accompagnements humains à mobiliser pour favoriser sa réussite et son confort quotidien.
Nous avons plus d'élèves identifiés comme étant en situation de handicap ou de difficultés scolaires au collège que par le passé, ce qui laisse à penser que la politique de détection/inclusion portée par les textes officiels est opérante. 162 élèves sont concernés au collège soit environ 10%. PAP 23 en 6ème, 31 en 5ème, 33 en 4ème, 47 en 3ème, soit 134 / PPS 6 en 6ème, 4 en 5ème, 6 en 4ème, 7 en 3ème, soit 23 (dont 12 avec AESH) / PPRE : 5 en 6ème. Des élèves ont aussi des EDT aménagés avec une scolarité partagée avec le CNED ou avec un temps partiel pour permettre le soin et lorsque le projet a pour objectif majeur de proposer une socialisation avec un écart important au niveau cognitif.
Au lycée, nous recensons 33 PAI, 134 PAP, 25 PPS soit 192 dispositifs d'aide mis en place. Ces chiffres sont en augmentation, à l'image de ce qui est observé au collège (nous en comptions 163 en 2021). Concernant les demandes d'aménagements aux épreuves du Baccalauréa,t à ce jour 131 élèves bénéficient de ces aménagements (101 en 2021 soit une augmentation de 30%).

5) Serait-il possible de compléter ces dispositifs par des actions favorisant le bien-être et la santé mentale des élèves, telles que des ateliers de gestion du stress, des interventions d'experts ou des programmes de prévention adaptés ?

S'il est toujours possible d'améliorer les choses, la question devient : Comment s'y prendre ? Conviendrait-il, par exemple, d'organiser une ou des réunions à destinations des adultes ? Parents ? Personnels ? Ensemble ou séparément ? Les stages proposés dans le cadre de la formation continue répondent-ils aux attentes des personnels ? Il semble que « oui » ... mais ces stages sont-ils assez nombreux ? Concernant la mise en place d'ateliers de gestion du stress, il est à craindre que les emplois du temps ne rendent l'opération difficile à mettre en place. Cela se passerait-il en fin de journée ? A 17h00 ? A 18h00 ? Qui serait en mesure de l'organiser ? L'établissement ? Des parents ? Quels seraient les encadrants desdits ateliers ? Quelle fréquence ? Pour quels coûts ? A charge de l'établissement ou des familles des enfants investis dans ces ateliers ? Concernant la notion de « programmes de prévention adaptés » il semble que cela rejoint l'idée de proposer conférences et/ou réunions en s'appuyant sur des experts. L'établissement continuera de s'engager, raison pour laquelle toute fiche projet portée par des personnels, en particulier en lien avec des représentants des familles, sera examinée avec grande attention par l'équipe de direction.

6) Dans la continuité, et sachant que certains élèves à besoins particuliers peuvent être plus vulnérables face au harcèlement, l'établissement envisage-t-il de renforcer la prévention et le repérage précoce de ces situations ?

L'établissement partage pleinement la préoccupation exprimée quant à la vulnérabilité accrue que peuvent connaître certains élèves à besoins particuliers. Cette réalité est intégrée dans le déploiement du programme Phare et a été rappelée lors du dernier CESCE. Au-delà des actions de prévention déjà engagées, plusieurs mesures visent à renforcer le repérage précoce et l'accompagnement individualisé. Les équipes pédagogiques, les AESH, le service de vie scolaire, le pôle santé et la psychologue de l'établissement travaillent en étroite coordination afin d'assurer une vigilance accrue autour de ces publics. Ce travail d'observation partagée constitue un levier efficace pour identifier au plus vite toute situation préoccupante. L'établissement poursuivra cette dynamique en systématisant les échanges entre les équipes lors des phases d'accueil des élèves, notamment en 6e et en 2nde. Les élèves ambassadeurs du vivre ensemble seront également sensibilisés à ces enjeux afin de contribuer, à leur niveau, à un climat scolaire attentif et inclusif. Enfin, les démarches de formation et d'information à destination des personnels seront maintenues et, s'il le faut, renforcées, afin de consolider les compétences professionnelles nécessaires à l'identification de signaux faibles et à la mise en œuvre de réponses adaptées. Ces orientations s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue. Le travail accompli est réel. La prévention du harcèlement, en particulier pour les élèves les plus exposés, nécessite une vigilance collective et constante.

7) Enfin, afin d'avoir un retour concret des familles, serait-il envisageable de mettre en place un bilan/questionnaire à mi-parcours (fin du premier trimestre) permettant d'évaluer la perception des parents concernant l'accompagnement de leurs enfants et d'ajuster les mesures si besoin ?

Ce sujet pourrait être abordé lors du prochain CESCE. L'idée d'un questionnaire pourrait alors être réfléchie collectivement. Considérant les enjeux il importe que, quelle que soit la solution retenue, celle-ci soit au service des élèves concernés.

FSU

1) **Pour la PSC, Les contrats locaux sont-ils concernés ? Nous avons des informations contradictoires.**

La PSC, Protection Sociale Complémentaire est une couverture supplémentaire qui s'ajoute à celle de la Sécurité sociale. Elle concerne principalement deux risques : la santé (prise en charge des frais médicaux non remboursés par le régime de base) et la prévoyance (indemnisation en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès). La PSC est entrée en vigueur au 1er janvier 2026. Elle concerne les personnels détachés de l'AEFE et du MEAE. (Les personnels détachés directs, eux, relèvent de la PSC du MEN.). L'affiliation, obligatoire, se fait entre le 3 et le 24 novembre 2025. Cette protection sociale complémentaire, obligatoire pour les salariés·es du privé en 2016, a été étendue aux fonctionnaires à partir de 2021. C'est un dispositif où l'employeur finance la moitié de la protection sociale complémentaire en santé de ses agents. En échange de cette obligation d'adhérer à une mutuelle collective, l'employeur finance la moitié de son coût moyen. Si le personnel est actuellement adhérent·e de la MGEN complémentaire : il doit simplement s'affilier à la MAEE-MGEN / S'il est actuellement adhérent·e à une autre complémentaire : il convient de résilier la complémentaire santé actuelle et adhérer au groupement MAEE-MGEN.

2) Certain.es collègues s'interrogent sur la pertinence de convoquer tous les professeur.es lors des conseils de mi semestre, et envisageraient plutôt des conseils réduits pour les élèves qui posent problème. Serait-il possible d'étudier la question?

Le conseil de mi-semestre est un peu particulier. Il permet de faire le point sur les dynamiques de classe, de repérer les difficultés, d'établir en équipe les stratégies à mettre en place, de formuler des conseils individualisés ce qui implique donc une vision globale. La présence des enseignants, des élèves et des familles y ont donc toute leur place.

3) Beaucoup de collègues se sentent démuni.es et isolé.es face au problème de triche qui engendre beaucoup d'injustice. Comment pourrions-nous trouver une réponse collective à ces problématiques?

Cf. réponses précédentes.

4) Quoi faire face aux stratégies d'évitement des évaluations de certains élèves "couverts" par leurs parents ? Quoi faire quand les rattrapages à organiser deviennent plus nombreux que les évaluations régulières en classe ? Et comment alors protéger les enseignants face aux demandes des familles qui se conduisent comme des consommatrices de cours et d'évaluations ?

Cf. réponses précédentes

UCPE

1) Arabe : Les familles déplorent une carence en information (un seul mail adressé aux parents le 7 octobre). Quel est le nombre d'élèves ayant perdu des heures de cours d'arabe et d'H-Géo arabe ? Quel volume horaire a été perdu ? Quelles seraient les alternatives de rattrapage ? La rentrée 2025-2026 est singulière, certes. Cependant, nous souhaitons des statistiques sur les 5 dernières années puisque cette situation est récurrente depuis les 6 dernières années.

Nous attendions, à la rentrée 13 EMAD. Ceux-ci sont arrivés après les vacances d'automne. Raison pour laquelle il a été nécessaire, avant leur arrivée, d'utiliser les services de personnels en CDD. Nous avons, au moment de l'arrivée des nouveaux EMAD, constaté qu'il en manquait six. Aussi avons-nous prolongé les CDD d'une partie des professeurs dont nous utilisions les services depuis plusieurs semaines. Environ 1500 élèves ont été concernés. Le nombre d'heures de cours manqués n'est pas le même pour chaque élève car, selon qu'il s'agisse d'un groupe ou d'un autre, nous parlons, sur la période de 7h00 de cours en moins jusqu'à 21h00 de cours en moins. Nous arrivons à un total d'un peu plus de 1300 heures pour l'Arabe et 140 heures pour l'Histoire-Géographie en langue Arabe. Nous constatons et déplorons cette situation.
Cette problématique a touché l'ensemble des Pôles. Raison pour laquelle nous avons tenu réunion, en octobre avec l'équipe du CEA qui va s'efforcer de tout mettre en œuvre pour que les affectations des EMAD (attendus à la rentrée 2026) soient faites bien en amont de la rentrée. Ceci permettra non seulement de délivrer l'intégralité des enseignements mais aussi de prendre le temps de bien préparer les nouvelles et nouveaux arrivants qui, dans leur immense majorité, découvrent la réalité de notre établissement.
Pour ce qui relève du rattrapage, au vu de la densité et de la complexité des emplois du temps nous ne voyons guère comment l'organiser sans bouleverser les EDT si ce n'est, peut-être, en toute fin d'année et sous réserve que cela n'impacte pas les examens et concours, nombreux, divers et variés, qui, comme tous les ans, auront lieu en mai et juin.
Nous n'avons pas de statistique sur les cinq dernières années mais il semble que cette rentrée 2025 soit identifiée par celles et ceux qui ont une longue mémoire de la vie de l'établissement comme étant tout particulièrement compliquée.

2) Projet d'établissement : Climat scolaire : Nous sommes souvent interpellés pour des sanctions prononcées contre des élèves. Il semblerait que seraient ignorées des sanctions réglementaires tel que l'avertissement ou le blâme. Nous souhaiterions des statistiques par type de sanctions et nombre d'élèves concernés depuis les 3 dernières années.

Lorsque les élèves sont sanctionnés, le principe contradictoire est mis en place pour échanger avec les responsables légaux de l'élève concerné et nous utilisons l'échelle des sanctions, l'individualisation et la graduation. A ce jour au collège, pour les sanctions depuis le début de l'année nous avons => 6ème (1 exclusion temporaire de classe), 5ème (3 exclusions temporaire de l'établissement), 4ème (6 élèves avec avertissement ou exclusion temporaire de l'établissement, 3ème (9 élèves sanctionnés par un avertissement ou une exclusion avec sursis ou une exclusion temporaire de l'établissement et une exclusion définitive non assortie d'un sursis; d'autre part, 134 élèves qui ont été mis en retenue (9 en 6ème, 33 en 5ème, 39 en 4ème, 53 en 3ème). Au lycée, depuis la rentrée : 72 sanctions ont été prononcées pour 67 élèves : 27 avertissements, 8 exclusions avec sursis, 1 exclusion interne, 35 exclusions temporaires de l'établissement et 1 exclusion définitive non assortie d'un sursis. Le tout rapporté à un total de 3630 élèves.

3) Situation Financière de l'ARPULL et baisse alarmante des cotisations : Devant les augmentations régulières des frais de scolarité, une majorité de parents refusent de payer la cotisation annuelle, considérant que la sécurité aux abords de l'établissement est de la compétence de l'administration, tel que c'est le cas pour les établissements scolaires en France. Serait-il possible d'adresser un courrier aux parents pour expliquer les limites de la sécurité assurée par l'établissement et la pertinence et le rôle primordial du service de l'ARPULL, qui assure la sécurité autour du lycée et de Beaulieu ?

Le proviseur fera un courrier.

4) Les réunions parents-enseignants : Serait-il permis que certains élèves restent à l'intérieur de l'établissement pendant ces réunions ?

Au collège, lorsque les enfants viennent avec leurs parents, ils doivent rester avec eux et ne pas rester seuls sans surveillance. Au lycée, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la surveillance des élèves.

5) Pourquoi les séances de maths expertes sont de 3x1 heure, au lieu de 1 séance de 2heures et une autre de 1 heure ? Il serait plus efficace de reconsidérer cette répartition vu la longueur des exercices et la complexité des raisonnements.

Il s'agit d'un choix pédagogique.

<u>SUD</u>

1) Les collègues se retrouvent seul.e.s face aux difficultés concernant l'adhésion MAEE. Les ressources humaines du lycée peuvent-elles synthétiser la procédure et produire une FAQ afin d'accompagner les collègues ? Même question concernant les démarches pour la retraite.

Une FAQ existe et un numéro +33 09 72 72 02 44 appel et un mail personnels.aefe@diplomatie.gouv.fr. Nous ne pourrons pas débloquer la situation sans l'intervention du siège et de la MGEN. Concernant la retraite, les équipes RH, du Pôle et de l'Agence continueront de collaborer étroitement avec les collègues.

2) Comme chaque année nous n'avons toujours pas eu la possibilité de discuter de la composition du conseil pédagogique en début d'année, comme les textes le préconisent ? Quand cela sera-t-il possible ?

La dimension de l'établissement a conduit à mettre en place deux conseils pédagogiques : l'un pour le collège et l'autre pour le lycée. Deux réunions ont eu lieu depuis le début de l'année. Les membres de ces conseils ont été désignés par le chef d'établissement, parmi les personnels volontaires, en veillant à ce que disciplines et niveaux soient représentés. Nous observons que les travaux du conseil pédagogique sont régulièrement partagés avec les membres du conseil d'établissement, témoin l'ordre du jour de ce conseil du 27/11/2025.

3) L'accès aux salles informatiques de H au rez-de chaussée étant prioritairement réservées aux classes de STMG et à la filière professionnelle, les salles infos de langues ont disparu. La salle G005 est quasi inutilisable (lenteur de connexion, ordinateurs qui ne fonctionnent pas…). Une salle info dédiée aux langues est-elle prévue ? (la salle H05 était jusqu'à présent prévue pour cela).

Il convient probablement, avant d'augmenter encore le nombre de salles spécialisées, de bien vérifier le taux d'occupation des salles polyvalentes car, considérant le nombre de cours en effectifs allégés (groupes) et en classe entière, il importe lors de la construction des emplois du temps de ne pas être empêché de positionner tel ou tels cours au motif que ce jour-là, à cette heure-là, il n'y aurait plus de salle disponible. Enfin, si des travaux visant à équiper une ou des nouvelles salles devaient être conduits, il convient de les planifier longtemps à l'avance.

Le conseil d'établissement prend fin à 20h30.

Le président du conseil d'établissement	La secrétaire de séance	La co-secrétaire de séance
A.E.F.E - MAROC Le Proviseur Chef du Pôle de Gestion Casa / Mohammedia LYCÉE ELYAUTEY - CASABLANCA		
Didier Devilard	Soizic Lemonnier	Claudine Benabdelouahed

P.J :
- Déclaration liminaire intersyndicale
- Déclaration liminaire commune APE
- Déclaration liminaire UCPE
- Admissions post bac 2025

- Projet d'établissement novembre 2025
- Charte IA
- Constitution des instances : CVC, CVL, Conseils de discipline collège et lycée, CESCE, commissions formation continue et restauration

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes arrivés à un point critique.
Alors que la situation du réseau est *alarmante*, le dialogue social est… **inexistant**. Et c'est inacceptable.

Le calendrier de recrutement, imposé sans concertation, illustre parfaitement ce dysfonctionnement : précipité, incohérent, déconnecté des besoins réels. Les postes annoncés ne correspondent plus aux réalités du terrain. Nous demandons une révision immédiate, sérieuse et concertée.

Pendant ce temps, nos collègues en fin de contrat vivent une insécurité professionnelle intolérable. Les alertes sur le détachement ont été ignorées pendant des années. Résultat : des postes supprimés, des établissements fragilisés financièrement, et un réseau qui se vide de ses forces vives.

La réduction des moyens, l'augmentation des charges, la disparition progressive des détachés… tout cela a des conséquences directes : les équipes s'épuisent, les conditions de travail se dégradent, et le climat interne se détériore.
Et dans cette situation d'urgence, que se passe-t-il ?
Rien.
Aucun dialogue, aucune écoute, aucune volonté réelle de construire des solutions.

Les personnels, eux, voient leur pouvoir d'achat s'effondrer : coût de la vie en hausse, point d'indice gelé unilatéralement, droits de scolarité en augmentation… alors même que le pôle génère chaque année des excédents.
C'est une absurdité totale et une injustice profonde.

Nous le disons clairement :
le réseau ne pourra plus tenir avec un dialogue social fantôme et des décisions imposées d'en haut.
Les personnels ne doivent plus payer les erreurs d'une gestion déconnectée du terrain.

Nos conditions de travail impactent forcément la qualité du service public rendu. Pourtant, les usagères et usagers ont le droit à un service d'éducation de qualité.

Nous réaffirmons donc notre attachement à un dialogue social loyal et constructif et nous souhaitons que les problématiques évoquées soient réexaminés afin de coller à la réalité du terrain.

Pour ces raisons, nous défendrons, sans relâche, les droits, la dignité et la sécurité professionnelle de nos collègues. Parce qu'au-delà des chiffres, ce sont des vies, des familles et un service public qu'il faut protéger — maintenant, pas demain.

Pour les sections SNES FSU et UMT du Lycée Lyautey.

Casablanca, le 27 novembre 2025

Déclaration commune des Associations de Parents d'Élèves du lycée LYAUTEY

Monsieur le proviseur,
Mesdames et messieurs membre du conseil d'établissement,

L'UCPE, la PEEP ET l'APEEF souhaitent porter à votre attention, avec la gravité que requiert le sujet, un principe essentiel et fondamental du service public d'éducation : **l'inclusion scolaire**.

Ce principe s'applique à l'ensemble des élèves, y compris — et surtout — à ceux présentant des troubles développementaux, des singularités cognitives et des vulnérabilités spécifiques.
Ce principe fondamental ne devrait pas se restreindre **à une intention déclarative**, ou **à un engagement moral** : il s'agit **d'une obligation légale** expressément définie **dans le Code de l'Éducation**, qui **s'impose** à tout établissement scolaire participant au réseau d'enseignement français.

Si, aujourd'hui, notre établissement est doté d'un protocole de prise en charge des élèves à besoins particuliers, l'existence des documents ne garantit pas, en soi, une politique d'inclusion effective.
Les textes exigent que l'inclusion soit incarnée dans les pratiques, intégrée dans chaque analyse de situation, et pleinement prise en compte dans les décisions éducatives, pédagogiques et disciplinaires.
L'inclusion ne peut être théorique : elle doit être **vécue, observée** et **mesurable** dans le quotidien scolaire.

Dans ce cadre, nous tenons à rappeler que **toute sanction disciplinaire devrait respecter l'individualisation et la proportionnalité.** Elle devrait avoir pour objectif unique **: l'intérêt éducatif, au bénéfice direct de l'élève et de ses besoins pédagogiques.**
Ainsi, **la sanction est un outil éducatif** lorsque son intention et sa mise en place sont **formatrices**.

Le respect de l'individualisation interdit « l'automatisation » ou « la tarification » des réponses disciplinaires aux écarts ou fautes commises. Chaque sanction est donc une réponse éducative adaptée à un élève en particulier, à ses spécificités et aux circonstances de l'incident.

I

La sanction devient problématique et contestable, lorsqu'elle nuit, de fait ou par ricochet, **à l'intérêt supérieur de l'élève,** ou sert **à l'écarter en raison de ses fragilités, de ses besoins particuliers ou de son profil neurodéveloppemental.**
Une telle dérive serait en totale contradiction avec **les principes d'égalité de traitement**, **d'adaptation des réponses éducatives** et **d'inclusion scolaire** posés par les textes réglementaires et par les engagements institutionnels de notre établissement.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que la sécurité des élèves et des personnes relève intégralement et exclusivement de la responsabilité de l'établissement.
Il appartient à nos structures éducatives de mettre en place les protocoles, les dispositifs, et les moyens nécessaires permettant de garantir un environnement sûr.
En conséquence, aucun élève ne peut être tenu pour responsable ou sanctionné pour pallier à une faille organisationnelle ou à un manque de prévention.
Les principes de droit, comme les principes éducatifs, imposent que l'enfant soit **protégé**, jamais rendu coupable d'un dysfonctionnement qui ne relève pas de sa responsabilité.

Monsieur le proviseur
Mes dames et messieurs les nombre du conseil,

Nous souhaitons vous faire part d'un sentiment largement exprimé par de nombreux parents concernant **un manque de bienveillance, d'écoute et d'empathie dans la gestion de certaines situations.**
La posture éducative attendue dans un établissement scolaire devrait être à la fois professionnelle et humaine.
La qualité du climat scolaire repose sur **la confiance, la considération et le respect mutuel** ; elle exige que chaque élève — quel que soit son profil — **soit accueilli, entendu et accompagné avec discernement.**

Nous souhaiterions donc que l'établissement réaffirme avec force son engagement envers :

- Une **inclusion réelle** et **effective,** et **non** simplement **déclarative**,
- une **prise en compte** loyale et complète **des besoins particuliers**,
- une **application** des textes, conforme à l'esprit du service public,
- une **politique disciplinaire** strictement **éducative,**
- une **culture institutionnelle** fondée sur **la bienveillance, l'empathie et le respect de l'enfant,**
- et **le respect** absolu de **la continuité pédagogique**, qui ne constitue pas une option mais une **obligation fondamentale**.

Les Associations de Parents d'Élèves appellent enfin à **une vigilance collective renforcée** et à **un dialogue institutionnel** sincère, afin que chaque **décision** prise au sein de notre établissement demeure **conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant** — principe qui doit guider, sans exception, l'ensemble des pratiques éducatives, pédagogiques et disciplinaires.

Les élus UCPE/PEEP/APEEF au Conseil d'Établissement du Lycée Lyautey.

Déclaration liminaire UCPE/FCPE

Casablanca, le 27 novembre 2025

Monsieur le proviseur,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement,

Au nom des parents d'élèves des écoles et établissements du pôle Casablanca-Mohammedia, nous tenons à partager les interrogations et les préoccupations légitimes des familles. Nous regrettons que cette année scolaire semble s'entamer sous le signe du désarroi et des questions restées trop longtemps sans réponses satisfaisantes.

Fidèles à nos engagements et à notre rôle de porte-voix des parents, nous avons adressé une lettre ouverte à Madame la directrice de l'AEFE, le 7 octobre dernier, restée sans réponse. Celle – ci reprenait la contestation des familles concernant, entre autres, les augmentations linéaires des frais de scolarité, les projets immobiliers gelés mais provisionnés régulièrement, en contradiction totale avec des infrastructures indécentes dans certains de nos établissements, les suppressions de postes de détachés menaçant la qualité de l'enseignement, etc.

Monsieur le proviseur,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons appris avec beaucoup de gravité, les difficultés financières et budgétaires de l'AEFE, discutés lors d'une réunion organisée par la Direction Générale de la Mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (DGM), avec la participation de la direction de l'AEFE et les représentants des fédérations de parents d'élèves. Nous exprimons notre ferme opposition à toute éventuelle hausse de la **PFC** (Participation financière Complémentaire). L'augmentation de celle-ci de 3 à 4% reviendrait simplement à l'augmenter de plus de 50%, puisqu'elle pourrait passer de 6% à 9 ou à 10%. Étant le pôle le plus important en termes d'effectifs élèves, ça serait donc à nous de payer pour des créances en souffrances de l'AEFE. Il serait d'autant plus injuste d'envisager une telle piste de redressement alors que nos établissements ne sont aucunement responsables des créances douteuses de certains partenaires homologués de l'AEFE. Surtout que pour ces derniers, la PFC représente un investissement lucratif qu'ils facturent à leurs clients et sur lequel ils perçoivent une marge. Pour nos EGD, ce sont des charges pour lesquelles nous refusons d'envisager la moindre augmentation, même provisoire soit elle.

Avec la même fermeté, nous contestons tout transfert de **PRRD** (Prestation de Rémunération Remboursables Détachés) ou celle de **pension civile** de fonctionnaires détachés vers nos établissements. Notre pôle est naturellement celui qui compte le plus de détachés, il serait

donc fatalement le plus impacté défavorablement par une telle disposition. Les charges financières transférées par l'État Français vers l'agence ne devraient en aucun cas être redirigées vers nos établissements. Le désengagement de l'État serait doublement imputé aux familles via la baisse des crédits constatée depuis plusieurs années et en plus, via cet éventuel transfert.

Monsieur le proviseur,
Mesdames et Messieurs,

Il est annoncé qu'un groupe de travail interministériel devrait s'atteler à la **« vérité de coûts »** et sortir avec des propositions de réformes pour l'agence. Ceci questionne les familles sur la **« vérité des coûts justifiant nos frais de scolarités »** :

1. Un **SPSI** (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) gelé depuis plus de 4 ans, sans aucune visibilité pour les mois ou les années à venir. Pourtant, les familles contribuent année après année à une provision qui atteint un taux très confortable pour la trésorerie de notre pôle, dédiée à l'entretien et le renouvèlement de propriétés immobilières de **l'État Français. Est- ce juste** ? Est-ce un **véritable coût d'écolage** ? De plus, ces provisions croissantes subissent l'inflation et se dévalorisent inévitablement. **Est-ce pertinent ?**
2. L'État Français et l'agence ont fait le choix de proposer plus d'homologations et plus d'opérateurs privés. L'école Claude Bernard perd une cinquantaine d'élèves chaque année. La concurrence et la pluralité de l'offre sont, sans aucun doute, responsables de cette situation. **Est-ce aux familles du pôle d'en payer les conséquences ?**
3. Depuis trop longtemps, à chaque rentrée, les élèves du pôle n'ont pas d'enseignants d'arabe. Plusieurs élèves sont ainsi privés de plusieurs dizaines d'heures de cours. **Est-ce que les cours perdus sont rattrapés ? Est-ce que nous respectons ainsi l'équité** entre les élèves ? **Est-ce le vrai coût de scolarité pour ceux qui n'ont pas de cours ?**
4. Dans plusieurs établissements de notre pôle, les élèves sont accueillis dans des conditions scandaleuses. Des abris improvisés en guise de cantines pour les élèves de certaines écoles. Des préfabriqués provisoires devenus permanents. Dans toutes nos écoles et nos établissements, nos enfants ont le droit de prétendre à des infrastructures décentes et adéquates. **N'est-ce pas le véritable coût de nos frais de scolarités ?**
5. Des élèves sont exclus pour des raisons financières. De moins en moins de familles défavorisées, réussissent à obtenir des bourses. La caisse de solidarité est insuffisamment fournie**. Est-ce juste ? Est-ce solidaire ?**

Les préoccupations et le mécontentement des familles ont atteint un seuil critique. Les sujets sont tellement nombreux et divers que cela nous contraint à solliciter tous les interlocuteurs et toutes les instances.

Monsieur le proviseur,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement,

L'UCPE/FCPE appelle à un dialogue sincère et transparent et à une gouvernance équitable au service exclusif des élèves. Nos enfants ont droit à une école Française de qualité, à des conditions d'apprentissages dignes, ouverte sur la diversité des origines et des capacités financières. La réforme annoncée ne doit pas servir de prétexte pour transformer un réseau public en un système privé financé par les familles. L'enseignement Français à l'étranger est un outil de rayonnement national et une continuité du service public et doit le rester.

En fin, l'UCPE/FCPE restera mobilisée pour défendre les intérêts des familles. L'UCPE/FCPE se réserve le droit de tout mettre en œuvre pour l'aboutissement des doléances légitimes des familles qu'elle représente.

Les élus UCPE/FCPE du pôle Casablanca-Mohammedia

STATISTIQUES PARCOURSUP 2025

Vous trouverez ci-dessous des graphiques illustrant la dernière situation d'admission des élèves sur Parcoursup 2025.

Cette année 637 élèves ont formulé au moins un vœu sur Parcoursup.

A l'heure actuelle 71,9 % ont accepté une proposition contre 70,3 % à N-1.

La tendance globale reste globalement stable.

Par ailleurs, 10,7 % ont démissionné de la procédure Parcoursup et moins de 1% ont essuyé uniquement un refus. Enfin, 6 élèves n'ont pas obtenu leur Bac (4 en voie générale et 2 en STMG).

Ci-dessous la répartition par filière/diplôme visé :

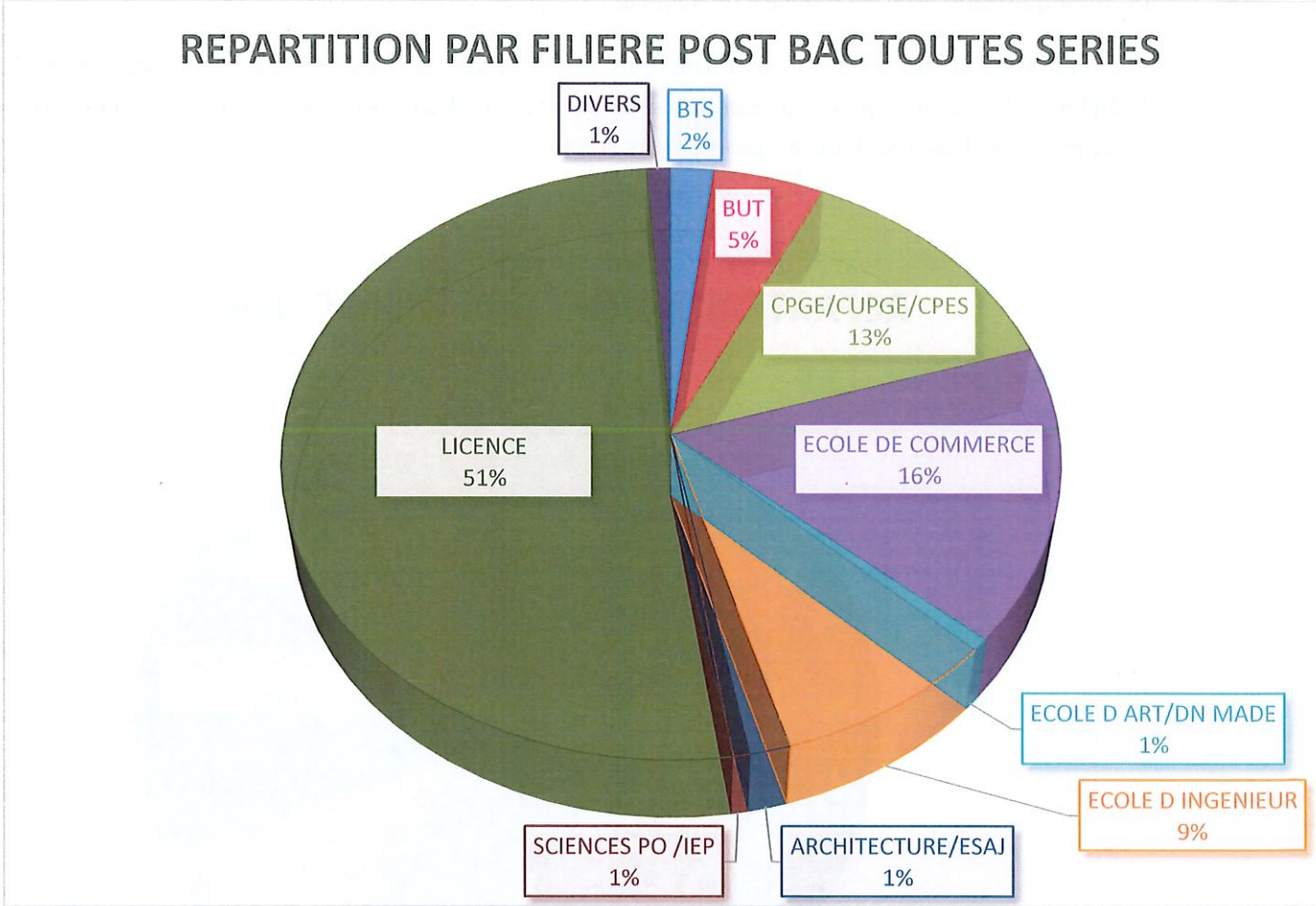

La moitié des élèves se sont principalement orientés vers une licence repartis sur les filières suivantes :

- PASS ou LAS (35% des licences soit plus du 1/3),

- Droit/éco/gestion (37 % des licences soit plus du 1/3) dont 12 élèves en double licence (la moitié en double diplôme à la Sorbonne), 1 élève en sciences politiques à Assas, 7 en droit à la Sorbonne, 10 en économie et/ou gestion à la Sorbonne). Nb : 2 élèves qui étaient acceptés à Assas en droit ont finalement opté pour une autre formation.

- Sciences humaines et sociales (1/8 des licences).

Pour le reste des élèves, les licences portent sur des filières diverses (des élèves en maths, informatique, biosciences, Sciences de l'ingénieur, langues :lettre, arts...).

Concernant les élèves admis à des formations valant grade de licence, 2 élèves ont opté pour le Bachelor de Polytechnique X et 3 pour la licence en sciences des organisations campus de Dauphine à 2 au campus de Londres, 1 au campus de Paris.

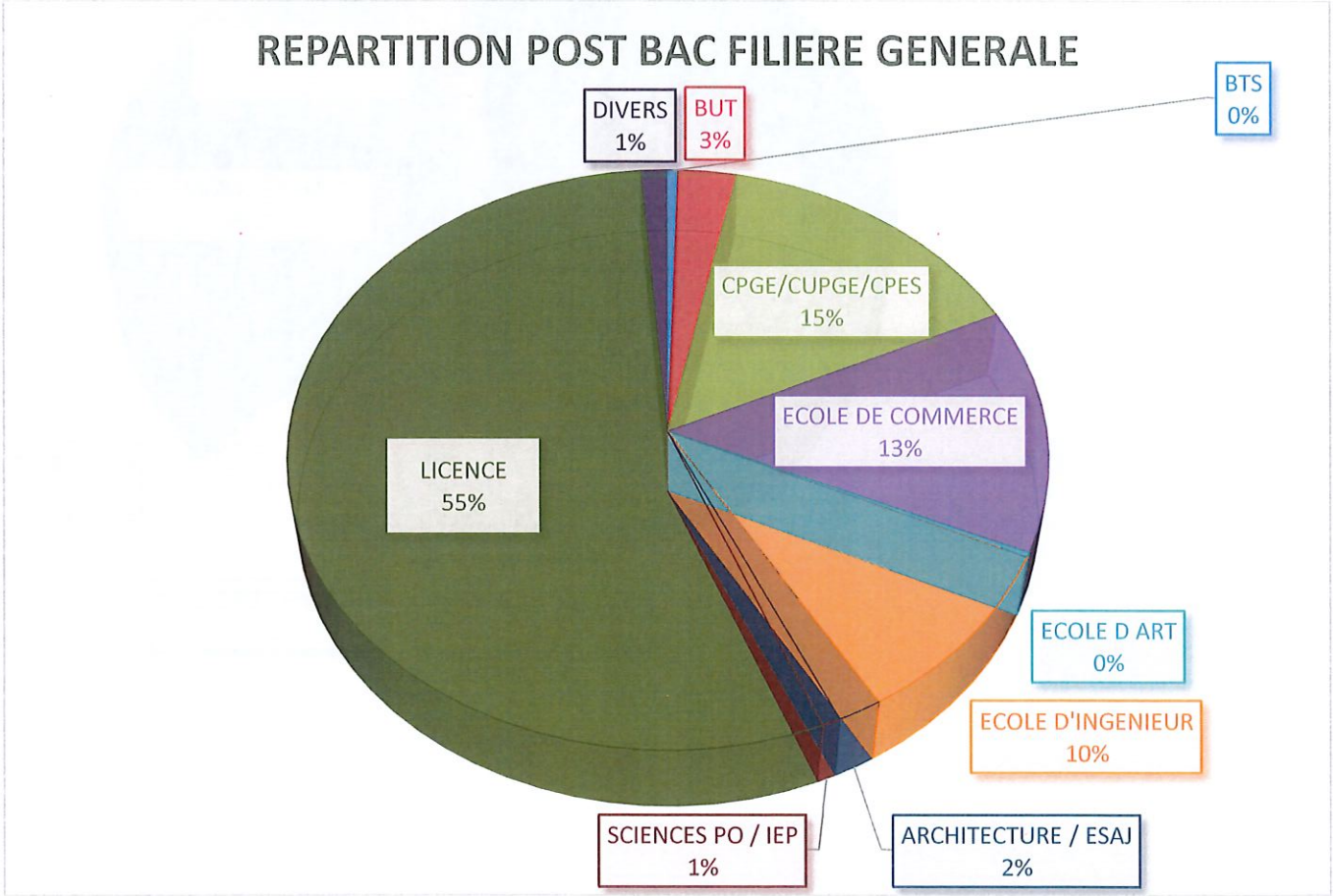

De nombreux élèves ont obtenu des admissions sur des filières sélectives :

- 2 élèves en bachelor à Polytechnique X

- licences sélectives ou en tension (c'est-à-dire avec un taux d'admission faible car peu de places pour trop de demandes)

- CPGE

- 36 scientifiques (1 à Louis Le Grand, 1 à Sainte Geneviève, 1 à St Louis, 8 à Stanislas, 4 à Janson de Sailly, 1 à Lakanal, 1 au Parc ainsi que d'autres grandes prépas de région)
- 12 ECG (2 à Stanislas, 2 à Janson de Sailly, 1 au Parc ainsi que d'autres grandes prépas de région)
- 1 B/L à Stanislas
- 4 lettres dont 1 à Fénélon

- CPES (3 à Paris et 1 en région)

- école d'ingénieur (39 élèves dont 3 à l'INSA de Lyon et 1 à Centrale Nice)

- école de commerce (55 élèves dont 2 à l'ESCP

- 2 élèves à Sciences Po (Campus de Reims) et 1 élève à l'institut d'études politiques de Fontainebleau

- 5 élèves en architecture et 2 à l'ESAP

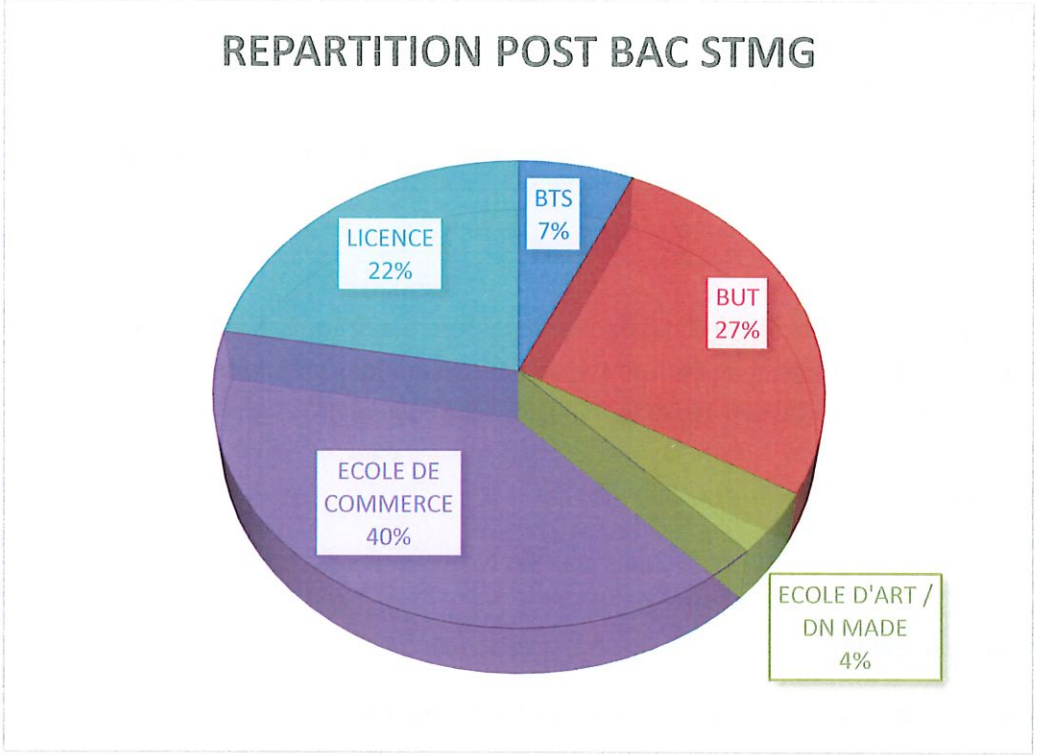

De bons résultats encore cette année avec 40% des élèves en école de commerce dont de belles écoles triplement accréditées et top 10 (EDHEC/NEOMA /AUDENCIA) + TBS (11ème) et plus du quart en BUT dans le domaine tertiaire. L'élève admis en CPGE a finalement opté pour une autre formation.

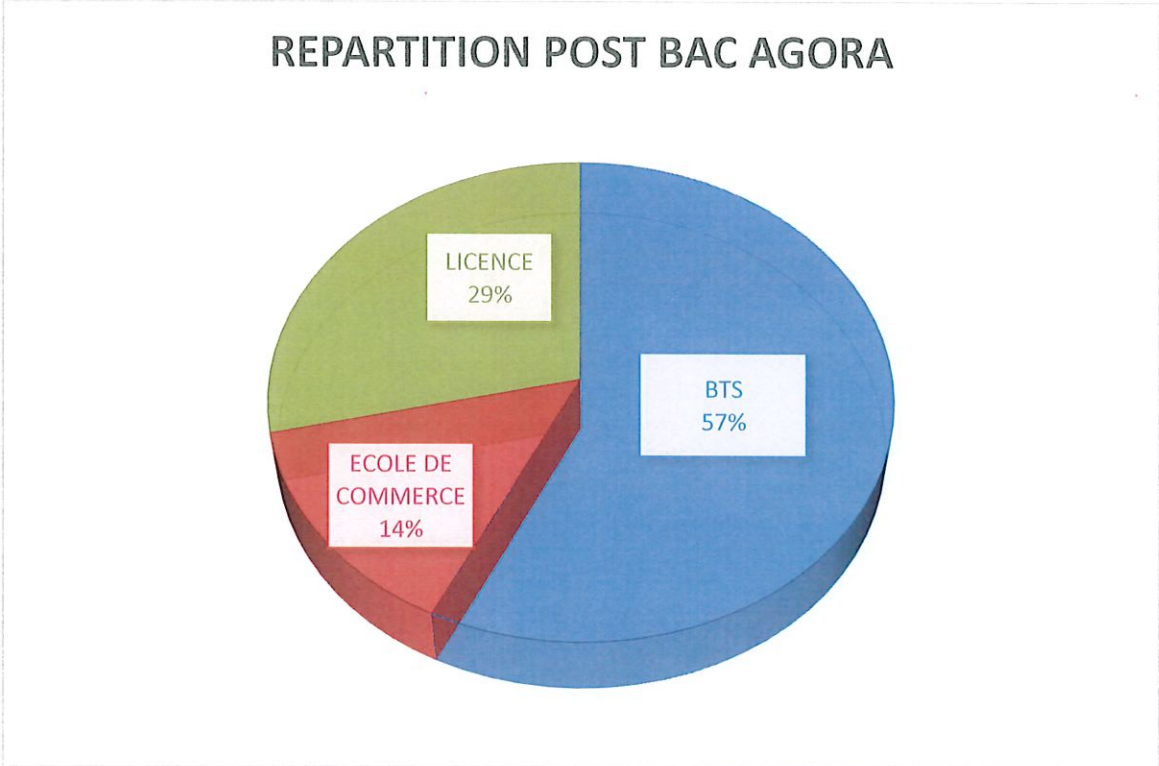

Sur l'ensemble des élèves de Bac Pro AGORA, 3 ne sont pas concernés par la procédure Parcoursup.
7 élèves ont validé une proposition d'admission et 5 élèves ont eu des acceptations auxquelles ils n'ont pas donné suite.

LYCÉE LYAUTEY

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Projet d'établissement 2025-2029 – Version du 17 novembre 2025

Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement du Lycée Lyautey de Casablanca, un questionnaire a été proposé aux personnels afin d'évaluer la pertinence et la priorité des actions issues du projet 2016–2017.

Chaque question était notée selon deux axes :

- Le degré d'actualité en 2024/2025 (0 à 5)
- Le niveau de priorité à accorder aujourd'hui (0 à 5)

Les 73 questions ont été regroupées en sept grandes thématiques issues du texte initial : culture scolaire, autonomie des élèves, rapport au savoir, valeurs de la communauté éducative, processus d'orientation, problématiques de communication (interne et externe), accompagnement des élèves.

Cette évaluation met en lumière des préoccupations cohérentes avec les priorités du projet initial, notamment autour de l'autonomie des élèves, de l'évaluation, du soutien scolaire et de la gestion du stress. La limite de l'exercice tient au nombre de répondants, relativement restreint au regard de celles et ceux auxquels le questionnaire était destiné. Les résultats témoignent d'une forte adhésion à l'esprit du projet d'établissement 2016-2017 et cinq thématiques, complétées ou enrichies par des remarques ou propositions émergent plus particulièrement :

Créer une culture scolaire de la formation

Ce premier axe vise à lutter contre une culture scolaire consumériste, à réduire la pression exercée autour des notes et à favoriser une approche formative de l'évaluation. La création d'un environnement scolaire formateur apparaît comme une priorité aux yeux des répondants. Les valeurs de l'école, telles que les conçoivent les personnels seraient, au fil des années, moins en correspondance avec celles des élèves voire d'une partie des familles. Une réflexion éthique, partagée entre membres de la communauté, pourrait permettre de renforcer cohérence et confiance pour construire une école ouverte, formatrice, construisant du sens.

Lutter contre ce qui relève de l'assistanat scolaire et mieux accompagner les élèves sur les chemins de l'autonomie

Le manque d'autonomie et le recours excessif aux cours particuliers sont perçus comme des obstacles persistants. Les effets limités que d'aucuns estiment parfois délétères d'un assistanat systématisé sont bien connus, mais demeurent difficiles à enrayer. L'idée de proposer aux élèves et à leurs parents de coécrire (puis de signer ?) une charte valorisant le tutorat entre pairs, l'entraide, le travail personnel, etc., afin de faire évoluer les représentations, semble séduire une majorité de répondants. Le besoin de responsabilisation des élèves et de renforcement de leur autonomie devrait (selon le retour d'enquête) figurer clairement parmi les priorités du futur projet. Dans la même logique il serait important de valoriser le collectif, la coopération, le tutorat entre pairs.

Orientation, motivation et ouverture culturelle

La question de l'orientation stéréotypée, d'un rapport utilitaire au savoir et du manque d'ouverture culturelle reste préoccupante pour les répondants. Mettre en place des actions permettant à chaque élève de construire un parcours cohérent et porteur de sens semble devoir occuper une place importante dans la réécriture du projet d'établissement. Construire une école de la réussite, à l'intérieur de laquelle chacun trouve des motivations pour s'engager invite à considérer tout à la fois le parcours académique, les problématiques relevant de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et les procédures d'orientation.

Vivre ensemble et bien être à l'école

Les signes de mal-être ou de décrochage continuent d'inquiéter. Elèves et/ou familles soulignent une surcharge de travail et, dans le même temps, en particulier au lycée, s'inquiètent de la note. Une autre forme d'inquiétude se rattache à l'hétérogénéité des pratiques pédagogiques et d'évaluation. Il existerait une attente forte, des élèves et parents, en matière de cohérence pédagogique et d'une meilleure harmonisation des pratiques d'évaluation. Enfin, un volet consacré au bien-être et au climat scolaire devrait, selon le retour d'enquête, être intégré, si possible de manière transversale à tous les axes du projet, à la manière d'un fil conducteur structurant.

Communication et cohésion

L'analyse fait ressortir le besoin de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la communication interne entre la vie scolaire, les enseignants, les familles, le CIO, etc. Renforcer les circuits d'information et les outils de coordination constituerait, selon les répondants, une des clés de la mise en œuvre efficace du futur projet, et ce d'autant plus que cela permettrait de mieux comprendre les actions de chacun tout en valorisant les initiatives de celles et ceux qui les portent.

Pour s'emparer de ces problématiques, les atouts (de l'établissement) identifiés par les répondants sont les suivants :

- Un enseignement exigeant et rigoureux, délivré par des personnels enseignants chevronnés et investis,
- Une offre pédagogique diversifiée permettant aux élèves d'intégrer différentes filières et proposant une carte des langues, de spécialités et d'options étoffée,
- Une forte capacité à proposer des actions culturelles, sportives et citoyennes, ancrées dans le quotidien ou relevant de projets particuliers (pour tous les élèves),
- Une ouverture à l'internationale unique dans le panorama des établissements à programme français implantés au Maroc,
- Une expérience, en matière de soutien et d'accompagnement des élèves, construite au fil du temps, qui se traduit par des dispositifs de type accompagnement personnalisé et/ou tutorat,

Perspectives :

Le projet d'établissement du Lycée Lyautey pourra ainsi se baser sur des valeurs fortes d'excellence, d'inclusion, de citoyenneté et de bien-être. Il s'agira, à travers la réécriture du projet, de préparer les élèves à devenir des citoyens responsables, autonomes et épanouis, en leur offrant un environnement propice à leur développement intellectuel, personnel et social. Par l'engagement de toute la communauté éducative, l'objectif sera de viser à accompagner chaque élève dans sa réussite et dans la construction de son avenir. Les actions se rapportant au projet d'établissement veilleront à impliquer tous les acteurs en proposant de la cohérence, du commun, de la transparence et devront, logiquement, être accompagnées d'un suivi régulier pour en mesurer les impacts.

Au regard des cinq thématiques soulignées par l'enquête, considérant la somme des atouts de l'établissement ainsi que les travaux conduits au printemps 2025 6 axes constitutifs du projet d'établissement 2025-2029 ont émergés.

Les voici :

Axe 1 - **Conserver l'excellence académique et cultiver l'innovation pédagogique :** *offrir une éducation de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins de chaque élève, en intégrant des pratiques pédagogiques innovantes et des moyens adaptés à l'évolution des métiers et des technologies.*

- **Diversité des offres éducatives :** valoriser encore davantage la riche palette d'options, de spécialités et d'activités périscolaires (sports, théâtre, jardinage, etc.) pour permettre à chaque élève de personnaliser son parcours scolaire et d'enrichir ses connaissances dans des domaines variés. Les élèves pourront ainsi mieux choisir parmi des options comme les sciences, les langues vivantes et langues anciennes, et continuer de bénéficier de nombreuses activités extrascolaires.
- **Pédagogie différenciée et soutien individualisé :** veiller à étoffer et parfaire les dispositifs de suivi aujourd'hui en place pour accompagner les élèves en difficulté, notamment les EBEP, avec des plans d'accompagnement individualisés. Soutenir les enseignants dans la pratique d'une pédagogie explicite et différenciée veillant à répondre aux besoins de chaque élève.
- **Accompagnement individuel ou en groupes restreints :** proposer des séquences adaptées d'accompagnement individuel ou en groupes restreints à destination des élèves qui en ont le plus besoin. Ceci implique d'être en capacité d'organiser une remédiation en correspondance avec les besoins précédemment identifiés ; remédiation délivrée par des professeurs que l'établissement se donnera les moyens d'accompagner (formation/rémunération).
- **Intégration des nouvelles technologies :** considérer les apports et limites de l'intelligence artificielle pour en faire un levier pédagogique. Utiliser des outils numériques pour renforcer l'apprentissage et favoriser l'autonomie des élèves tout en veillant à leur encadrement.
- **Projets pédagogiques et partenariats :** continuer de mettre en œuvre une multitude de projets innovants (concours, voyages scolaires, parcours culturels, etc.) pour enrichir les itinéraires des élèves et les ouvrir à des expériences diversifiées en contribuant ainsi à leur ouverture culturelle et intellectuelle. Établir des partenariats avec des musées, des théâtres et des festivals pour organiser des sorties éducatives et des projets collaboratifs.

Axe 2 - **Favoriser le travail collaboratif et interdisciplinaire :** *permettre à chacun de s'appuyer sur une équipe, disciplinaire ou transdisciplinaire, afin de développer de la cohérence dans les pratiques pédagogiques, d'évaluation, de gestion de groupe ou de classe tout en veillant à considérer la diversité des approches rattachées à la liberté pédagogique.*

- **Organisation de temps de concertation pour développer le travail en équipe :** créer des créneaux réguliers dédiés au travail collaboratif entre les équipes pédagogiques et/ou disciplinaires pour harmoniser les progressions, les évaluations et développer des projets. Encourager les enseignants à travailler ensemble en petits groupes pour préparer des séances, échanger sur leurs pratiques.
- **Développement de projets :** mettre en place des projets thématiques (par exemple, en lien avec le développement durable, les sciences et la culture, etc.) impliquant plusieurs matières pour renforcer la cohérence et la cohésion.
- **Renforcement et diversification des réponses éducatives proposées par l'institution :** construire un socle commun de gestes professionnels, appuyé par le règlement intérieur et par un dialogue entre membre des équipes pédagogiques ou disciplinaires ; dialogue au sein duquel les pratiques, efficientes ou qui le sont moins (pédagogiques, d'évaluation, de gestion de classes ou groupes, etc.) seraient évoquées et partagées.

Axe 3 - **Inclusion, citoyenneté, bien-être :** *créer un environnement éducatif inclusif, respectueux et bienveillant, où chacun pourra se sentir épanoui et engagé dans sa communauté.*

- **Diversité et culture :** continuer de favoriser une mixité sociale et culturelle forte, permettant à chacun, quel que soit son profil, de se sentir valorisé et accepté. Poursuivre les projets autour de la citoyenneté et de la tolérance pour promouvoir les valeurs humanistes chères à la communauté.
- **Améliorer la qualité de vie au travail** : se doter d'outils permettant de mieux se connaitre et échanger entre personnels. Réfléchir à la possibilité de réagencer et/ou agrandir des lieux tels que la salle des personnels, l'espace restauration. Se donner les moyens de mieux intégrer les nouveaux personnels. Renforcer la relation de confiance entre élèves, enseignants et parents.
- **Cadre de vie :** améliorer encore le cadre de vie du lycée car c'est un élément clé du bien-être de chacun. Les espaces verts (forêt comestible, classe N^3, potagers) pourront ainsi continuer d'apporter une dimension apaisante et éducative offrant des opportunités pour l'épanouissement des membres de la communauté.
- **Participation active à construire un climat d'établissement positif et serein :** impliquer encore davantage les élèves, les personnels et les familles dans la gestion du climat de l'établissement à travers le CVC, le CVL, le CESCE et les multiples associations de l'établissement. Encourager l'engagement de tous afin que chacun soit toujours plus acteur dans la mise en place de projets qui favorisent l'inclusion et la solidarité.
- **Inclusion de tous les élèves :** concilier bienveillance et exigence en développant des outils adaptés et une approche collective car l'évaluation reste un point de tension. Le décrochage scolaire interne, souvent invisible, appelle aussi des réponses ciblées. Réfléchir à la manière d'accompagner les accompagnants AESH. Profiter de la liaison collège-lycée pour favoriser une transition harmonieuse et inclusive.
- **Bien être :** aider élèves, parents et professeurs pour que tout ce qui se rattache à l'évaluation ne renvoie pas à une charge émotionnelle susceptible d'induire une forme de stress trop important alors même que l'évaluation se rattache intrinsèquement à l'école. Promouvoir une démarche visant à ce que l'évaluation soit au service des apprentissages et de la construction de l'autonomie de l'élève, futur étudiant.
- **Devoirs à domicile :** réfléchir à ce que signifie l'émergence de l'intelligence artificielle au regard de l'usage invitant les élèves à rédiger des devoirs à la maison. Veiller à ce que les élèves puissent continuer de travailler, raisonnablement, hors du collège et du lycée, tout en bénéficiant d'un temps de repos leur permettant de s'adonner à des loisirs

Axe 4 - **Orientation et réussite post bac :** *préparer les élèves à leur réussite future en les accompagnants dans la réflexion sur leur orientation et en leur offrant un cadre d'apprentissage solide et adapté.*

- **Accompagnement de l'orientation :** renforcer le parcours avenir de la 6ème à la terminale pour que chaque élève puisse construire son projet d'orientation personnel, accompagné par les professeurs (dont le professeur principal), le CIO, les PRIO, les personnels de vie scolaire, etc. Etoffer réunions, forums, webinaires, ateliers d'orientation, stages, matinées d'information sur les spécialités et les métiers pour permettre aux élèves de réfléchir à leur avenir et faire des choix éclairés.
- **Réussite dans l'enseignement supérieur :** accompagner les élèves vers la réussite dans l'enseignement supérieur à travers des actions de préparation aux concours, des certifications, des échanges avec d'anciens élèves (midis de l'info, alumnis). Cibler toute action permettant aux élèves de se projeter dans leurs études supérieures et de s'adapter à ce nouvel environnement.
- **Renforcement de la communication avec les parents sur les choix de parcours :** continuer d'organiser des réunions pour sensibiliser les familles sur les différentes voies possibles.

Axe 5 - **Améliorer la communication interne et externe :** *considérer la dimension peu commune de la structure et poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la communication entre les différents acteurs de l'établissement (enseignants, élèves, parents, administration).*

- **Organisation de la circulation de l'information :** installer une réflexion sur la circulation de l'information, dans et hors l'établissement. Mieux déterminer et différencier ce qui relève de l'organisation institutionnelle [des examens (blancs ou non), des conseils (de classe, pédagogique, d'établissement, etc.] et ce qui concerne la dynamique vie de la communauté à travers les projets divers et variés portés par les personnels, les élèves, les familles.
- **Droit et communication :** s'appuyer sur des référents, professionnels du droit et/ ou de la communication, pour mieux informer les membres de la communauté des droits et devoirs de chacun en matière publication et circulation de de textes, images, photos, vidéos, etc. dans et hors canaux officiels.
- **Utilisation de canaux de communication clairs, efficaces et respectueux de chacun :** créer une charte du bon usage des outils utilisés par les membres de la communauté (mails, Pronote, Orion, etc.) pour tendre vers une communication toujours plus claire et efficace, toujours plus respectueuse de chacun
- **Usage des outils et bien être :** réfléchir à la manière dont les outils à disposition peuvent ou non participer à bonifier le climat de l'établissement. Veiller à ce que les outils de communication non officiels (réseaux sociaux) ne concourent pas à parasiter, détourner, travestir ce qui relève de la communication officielle.

Axe 6 - **Former des éco-citoyens et ancrer l'écoresponsabilité dans le quotidien scolaire :** *faire du développement durable un pilier structurant de la culture de l'établissement en sensibilisant les élèves dès leur arrivée, en renforçant l'implication des personnels et un soutenant les projets visant à toujours mieux adapter les pratiques permettant le fonctionnement du lycée.*

- **Engager les élèves, dès leur entrée en 6ème :** proposer un parcours éducatif axé sur les enjeux d'un développement durable dès le début du collège et qui sera articulé autour de projets « clefs » année après année.
- **Etoffer le réseau des éco-délégués** pour en faire des moteurs de la transformation : construire, à partir d'un cahier des charges des actions et projets, encadrés par des personnels et valoriser ce qui sera fait dans le bulletin scolaire d'une part et en communiquant, d'autre part sur ce travail collectif
- **Encourager les initiatives collectives :** faire des ateliers et journées vertes des outils fédérateurs d'initiatives (de toute dimension) et ce afin de contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance et nourrir les motivations et le sentiment de réussite chez les élèves et les personnels impliqués.
- **Former les personnels à l'écoresponsabilité :** intégrer la dimension durable dans le plan de formation des personnels et les sensibiliser à la gestion raisonnée des ressources pour que chaque acteur devienne ainsi partie prenante de la transition écologique du lycée.
- **Réduire l'empreinte carbone et tendre vers davantage d'autonomie dans le fonctionnement :** Mieux suivre les consommations, intégrer un volet environnemental dans les projets et appels d'offres, développer des solutions énergétiques (W2O, économie d'eau) et proposer que chaque projet intègre une réflexion sur sa compensation carbone.

Remarque : cet axe 6 a vocation à être investi, relié, rattaché chaque fois que possible et autant que nécessaire dans la rédaction de fiches actions / fiches projets (logique de « fil rouge » / « point commun »).

Ci-dessous, par axe, descriptif sommaire de différents types d'actions à traduire en Fiches Projets/Fiches Actions (exemples issus des travaux du printemps 2025) =>

Axe 1 - Conserver l'excellence académique et cultiver l'innovation pédagogique :

1.1 Tutorat entre pairs, accompagnement individualisé, dispositifs relais, soutien aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

1.2 Intégration de l'IA et des outils numériques dans les pratiques pédagogiques, sensibilisation des élèves et parents, définition d'un cadre éthique via une charte d'établissement.

1.3 Renforcer la place des disciplines artistiques, culturelles et humanistes dans le parcours scolaire en les intégrant à l'orientation, à l'ouverture culturelle et à l'épanouissement des élèves.

Axe 2 - Favoriser le travail collaboratif et interdisciplinaire :

2.1 Structurer et valoriser des temps de travail collaboratif (disciplinaires et/ou interdisciplinaires) entre enseignants. Harmonisation des pratiques pédagogiques et d'évaluation, accueil et accompagnement des nouveaux arrivants pour enrichir et mutualiser les actions.

2.2 Projets interdisciplinaires impliquant du co-enseignement, une production ou simulation publique et la mobilisation d'élèves et d'enseignants autour d'une thématique centrale.

Axe 3 - Inclusion, citoyenneté, bien-être

3.1 Amélioration du cadre de vie et du bien-être via l'aménagement des espaces pour offrir un cadre de vie serein, et agréable, propice à l'épanouissement et participant à la réduction des incivilités.

3.2 Promotion de la diversité sociale et culturelle, ouverture sur le Maroc et valorisation des partenariats éducatifs.

3.3 Promotion des activités périscolaires (ateliers culturels, scientifiques et artistiques) pour contribuer à l'inclusion et l'épanouissement des élèves.

3.4 Réflexion sur les pratiques d'évaluation et les devoirs à domicile. Réduire le stress scolaire et adapter les pratiques face aux enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle.

3.5 Prévention, gestion de situations de crise ou traumatiques. Maintien d'un climat scolaire serein.

3.6 Participation citoyenne et engagement de la communauté

Axe 4 - Orientation et réussite post bac

4.1 Faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur en développant l'autonomie et la motivation des élèves.

4.2 Mieux sensibiliser les élèves et les familles à la diversité des parcours post bac.

Axe 5 - Améliorer la communication interne et externe

5.1 Organisation et fluidité de la circulation de l'information en direction des personnels, des élèves, de leurs familles et des personnels

5.2 Réflexion sur l'utilisation des différents outils de communication. Définition d'un cadre (éthique et légal) considérant les communications utilisant les outils numériques (Pronote, mails, réseaux sociaux, intelligence artificielle).

5.3 Communication aux familles sur l'accompagnement des élèves.

Axe 6 – Former des éco-citoyens et ancrer l'écoresponsabilité dans le quotidien scolaire :

6.1 Mobilisation des écodélégués : formation, intégration, valorisation de leur engagement pour créer une dynamique commune et pérenne d'écoresponsabilité.

6.2 Aller vers : une réduction des consommations d'énergie et d'eau, l'augmentation de l'autonomie énergétique, la mise en place d'un crédit carbone et l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres et projets.

6.3 Création d'îlots de biodiversité, végétalisation des espaces, réduction, tri, recyclage des déchets.

LYCÉE LYAUTEY

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Exemple de fiche projet / fiche action :

Fiche projet : écrire ici l'intitulé (descriptif synthétique)

Axe : choisir un axe

Déclinaison (item) : choisir un item de l'axe ci-dessus

En lien avec : d'autres axes et / ou items (difficile d'imaginer qu'il n'y ait pas de lien)

Responsables : nom(s) du ou des pilotes du projet

Coordonnateur de la fiche (chargé de la rédaction et de la mise à jour) : nom de celle ou celui qui veillera [Cf. responsable (s)] à réactualiser la fiche au fur et à mesure que le projet avancera

Objectifs / Démarches	Modalités de l'action
Descriptif détaillé correspondant à l'intitulé situé en haut et à droite de la fiche	Déroulé/agenda prévisionnel

Moyens techniques	Moyens humains sollicités	Moyens financiers
Salle(s), tables, chaises, sono, info, etc.	Liste de tous les acteurs investis dans le projet nombre de personnels, d'intervenants, d'élèves, etc.	Location(s), rémunérations, achats, etc.

Mise en œuvre concrète de l'action
Reprendre les éléments « Modalités de l'action » pour développer et détailler le projet de manière complète et concrète. La ou le coordonnateur de la fiche aura en charge la rédaction puis la mise à jour.

Evaluation (quels indicateurs ?)
Les pilotes du projet veilleront à identifier les critères les plus pertinents

Proposition de charte sur la fraude et l'usage de l'intelligence artificielle

Cette charte vise à :

· Sensibiliser les élèves et leurs familles aux enjeux de l'honnêteté intellectuelle ;
· Prévenir toute forme de fraude, notamment liée à l'usage de l'intelligence artificielle (IA) ;
. Garantir l'équité entre les élèves et la validité des évaluations ;
· Accompagner chacun dans une utilisation éthique et formatrice des outils numériques.

1. Les principes fondamentaux

L'apprentissage au lycée repose sur :

· Le travail personnel et la construction progressive des compétences ;
· La formation de l'esprit critique, de l'autonomie et de la rigueur intellectuelle ;
· Le respect du travail d'autrui et des règles communes.

Toute fraude, quelle qu'en soit la forme, va à l'encontre de ces valeurs et nuit à la confiance nécessaire au travail collectif.

2. Définir la fraude

Selon les textes officiels de l'Éducation nationale (BO du 28 août 2025), la fraude comprend:

· Toute action ayant pour but de tromper sur la réalité du travail effectué ;
· Le plagiat, c'est-à-dire l'appropriation du travail ou des idées d'autrui sans les citer ;
· L'usage de moyens interdits lors d'une évaluation (documents, téléphones, calculatrices non autorisées, logiciels d'aide automatique, tout objet connecté etc.) ;
· Le recours à une IA générative (ChatGPT, Gemini, Mistral etc.) pour produire tout ou partie d'un travail évalué.

3. L'usage de l'intelligence artificielle

L'IA est un outil puissant qui peut aider à :

· Chercher des informations, reformuler ou illustrer une idée ;
· Soutenir la réflexion, à condition que l'élève reste acteur de son apprentissage.

Cependant, utiliser une IA pour rédiger à sa place un devoir, une dissertation, un compte rendu ou une production écrite notée constitue un acte de fraude ;

L'usage de l'IA supprime le processus d'apprentissage, en donnant l'illusion de comprendre sans effort ; Le recours systématique à l'IA empêche le développement de l'esprit critique, objectif central du lycée ;
Les enseignants peuvent autoriser, encadrer ou interdire l'usage de l'IA selon les objectifs pédagogiques de la séquence.

4. Les conséquences d'un usage frauduleux

Conformément aux textes en vigueur :

« Le chef d'établissement, en accord avec le professeur, pourra décider de sanctions disciplinaires, d'une incidence sur la notation ou d'une remédiation (y compris la vérification des connaissances et des compétences) » BO du 28 août 2025.

« Une copie manifestement rédigée par une IA ou entachée de tricherie peut se voir attribuer la note de 0/20 » Guide de l'évaluation 2023.

IMPORTANT: « Des conséquences disciplinaires et potentiellement pénales sont encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude (aux épreuves ponctuelles du baccalauréat). Ne compromettez pas votre avenir ! » (https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/baccalaureat-fraude-l-examen-341483)

5. Les devoirs des élèves et des parents

Les élèves s'engagent à :

Fournir un travail personnel et honnête ;

Indiquer clairement leurs sources et distinguer leurs propos de ceux générés par un outil numérique ;

Respecter les consignes données par les professeurs quant à l'usage de l'IA.

Les parents s'engagent à :

Soutenir les valeurs d'intégrité et d'effort personnel ;

Encourager leurs enfants à apprendre et à réaliser par eux-mêmes plutôt qu'à déléguer leur pensée à une machine.

Le lycée a pour mission de former des intelligences humaines, non artificielles.

L'apprentissage suppose du temps, du tâtonnement et de l'erreur. C'est dans cet effort que se construisent la pensée, la responsabilité et la liberté intellectuelle.

Nous souhaitons que les élèves maintiennent leur capacité à affronter l'inconnu, l'incertain et la remise en question qui sont essentiels à la construction de l'estime de soi.

Le recours systématique à l'IA relève de stratégie d'évitement qui affecte la confiance en soi.

Conseil de vie collégienne

Fonction	Prénom et nom	Adresse de messagerie
Le chef d'établissement ou son adjoint	Didier DEVILARD	ddevilard@lyceelyautey.org
Le conseiller principal d'éducation	Jean-François LOUARN	jflouarn@lyceelyautey.org
10 élèves		
Titulaire	Karim HASNAOUI 406	khasnaouiamri@pedagolyautey.org
Titulaire	Alya TAZI 402	atazi2@pedagolyautey.org
Titulaire	Ali RAZDI 610	ali.razdi@pedagolyautey.org
Titulaire	Lynn LAHLOU 610	lynn.lahlou@pedagolyautey.org
Titulaire	Ines BALLET 509	ines.ballet@pedagolyautey.org
Titulaire	Mohamed ALLALi 513	mohamed.allali@pedagolyautey.org
Titulaire	Kamil SLIMANI 401	kslimani@pedagolyautey.org
Titulaire	Kamil NASROLLAH 409	knasrollah@pedagolyautey.org
Titulaire	Malik AHJAOU 301	mahjaou@pedagolyautey.org
Titulaire	Mohamed Ghali ELMADANI 310	melmadani@pedagolyautey.org
Suppléant	*Adam MARIRE 403*	amarire@pedagolyautey.org
Suppléant	*Sarah KABBAJ 401*	skabbaj2@pedagolyautey.org
Suppléant	*Yasmina CHARAI 407*	ycharai@pedagolyautey.org
Suppléant	*Ghalia LOTFI SENHADJI 607*	ghalia.lotfisenhadji@pedagolyautey.org
Suppléant	*Malik LARAKI 502*	malik.laraki@pedagolyautey.org
Suppléant	*Ghali KETTANI 505*	ghali.kettani@pedagolyautey.org
Suppléant	*Yassine SITAIL 311*	ysitail@pedagolyautey.org
Suppléant	*Ismail EL HAD 410*	ismail.elhad@pedagolyautey.org
Suppléant	*Mohamed Reda RADOUANI 307*	mradouani@pedagolyautey.org
Suppléant	*Ali FASSIHI 313*	afassihi@pedagolyautey.org
2 membres du personnel au moins (dont 1 enseignant)		
Titulaire	Noura MECHHOUR	nmechhour@lyceelyautey.org
Suppléant	*Amine ACHAQ*	aachaq@lyceelyautey.org
Titulaire	Askour Moustapha	maskour@lyceelyautey.org
Suppléant	*Elmir Hamid*	helmir@lyceelyautey.org
Titulaire	Pilar Garcia	pgarciabrea@lyceelyautey.org
Suppléant	*Aldric DUSSOURT*	adussourt@lyceelyautey.org
Parents (au moins un parent)		
PEEP Titulaire	NADIA JESTIN	jestin.nadia@gmail.com
PEEP Suppléant	*HICHAM BIJAAD*	hbijaad@gmail.com
UCPE Titulaire	Nora Tazi	nora@newstravel.eu
UCPE Suppléant	*Majda El Idrissi*	majda.elidrissi@gmail.com

Conseil de vie lycéenne

Fonction	Prénom et nom	Adresse de messagerie
Le chef d'établissement ou son adjoint	Didier DEVILARD	ddevilard@lyceelyautey.org
La Conseillère principale d'éducation	Fatima VANAZZI	fvanazzi@lyceelyautey.org
10 élèves élus		
Titulaire	Ismael BENJELLOUN 115	*ibenjelloun1@pedagolyautey.org*
Titulaire	Malik BAINA T10	mbaina@pedagolyautey.org
Titulaire	Yacout BENYAHYA T08	ybenyahya@pedagolyautey.org
Titulaire	Bilal GUENNOUN T22	bguennoun@pedagolyautey.org
Titulaire	Farah ZOUGARI BELKHAYAT 122	fbelkhayatzougari@pedagolyautey.org
Titulaire	Assia BERBICH 116	aberbich@pedagolyautey.org
Titulaire	Souleyman SIJELMASSI T13	ssijelmassi2@pedagolyautey.org
Titulaire	SBIHI Mhamed T11	msbihi@pedagolyautey.org
Titulaire	Kamil SQUALLI HOUSSAINI 115	ksquallihoussaini@pedagolyautey.org
Titulaire	Shama BERBICH T13	sberbich2@pedagolyautey.org
Suppléant	Aly NASR 121	anasr@pedagolyautey.org
Suppléant	Neyla LAZRAK 107	nlazrak1@pedagolyautey.org
Suppléant	Yassine BENSAID 202	ybensaid@pedagolyautey.org
Suppléant	Ali EL ALAMI 209	aelalami@pedagolyautey.org
Suppléant	Haya EL ZEIN T20	helzein@pedagolyautey.org
Suppléant	Driss BENNANI 116	dbennani@pedagolyautey.org
Suppléant	Mya KABBAJ 112	mkabbaj@pedagolyautey.org
Suppléant	Sofia SEFRAOUI 109	ssefraoui@pedagolyautey.org
Suppléant	Syrine LAZRAK 121	slazrak3@pedagolyautey.org
Suppléant		
5 personnels enseignants		
Titulaire	Nora BOUSSAID	nboussaid1@lyceelyautey.org
Suppléant	*Meryam BROUK EL MSAHLI*	melmsahli@lyceelyautey.org
Titulaire	Xavier CORNU	xcornu@lyceelyautey.org
Suppléant	*Véronique SOARES*	vsoares@lyceelyautey.org
Titulaire	Valérie DEMONGEOT	vdemongeot@lyceelyautey.org
Suppléant	*Perle GUICHENDUCQ*	pguichenducq@lyceelyautey.org
Titulaire		
Suppléant		
Titulaire		
Suppléant		
3 personnels administratifs		
Titulaire	Hamid ELMIR	helmir@lyceelyautey.org
Suppléant	*Moustapha ASKOUR*	maskour@lyceelyautey.org
Titulaire	Soizic LEMONNIER	slemonnier@lyceelyautey.org
Suppléant	*Nadia MAYA*	nmaya@lyceelyautey.org
Titulaire	Saida NAJJARI	snajjari@lyceelyautey.org
Suppléant		
2 parents (titulaires ou suppléants CE)		
PEEP Titulaire	Hynd TAZI	hynd.tazi@gmail.com
PEEP Suppléant	*Ilham LAHLOU*	ailhama@hotmail.com
UCPE Titulaire	Leila MOUDDEN	addahrileila@gmail.com
UCPE Suppléant	*Zineb SALOUI*	slaouizineb@yahoo.fr

Conseil de discipline collège

Fonction	Prénom et nom		Adresse de messagerie
Le chef d'établissement	Didier DEVILARD	Membre de droit	ddevilard@lyceelyautey.org
Le chef d'établissement adjoint	en fonction du cas	Membre de droit	
La Secrétaire générale	Laurence ROBBY-MENARDI	Membre de droit	lrobbymenardi@lyceelyautey.org
Le Conseiller principal d'éducation	en fonction du cas	Membre de droit	
5 représentants des personnels (4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, élus au CE)			
Titulaire	Pilar GARCÍA BREA		pgarciabrea@lyceelyautey.org
Suppléant	*Frédéric TARON*		ftaron@lyceelyautey.org
Titulaire	Perle GUICHENDUCQ		pguichenducq@lyceelyautey.org
Suppléant	*Mickael BAVEREL*		cbenabdelouahed@lyceelyautey.org
Titulaire	Claudine BENABDELOUAHED		cbenabdelouahed@lyceelyautey.org
Suppléant	*Mehdi MECHDAL*		mmechdal@lyceelyautey.org
Titulaire	Rozenn CROS		rcros@lyceelyautey.org
Suppléant	*Mohammed AISSAOUI BENNANI*		maissaoui@lyceelyautey.org
Titulaire	Hamid ELMIR		helmir@lyceelyautey.org
Suppléant	*Moustapha ASKOUR*		maskour@lyceelyautey.org
3 représentants des parents d'élèves (élus au CE)			
Titulaire	Zineb FASSIHI	PEEP	education.fssh@gmail.com
Suppléant	Nadia JESTIN	PEEP	jestin.nadia@gmail.com
Titulaire	Soumaya KADAOUI	UCPE	ettouilsoumaya@yahoo.fr
Suppléant	Zineb SALOUI	UCPE	slaouizineb@yahoo.fr
Titulaire	Kawtar SERRAJ	UCPE	kawtarserrajlag@gmail.com
Suppléant	Leila MOUDDEN	UCPE	addahrileila@gmail.com
2 représentants des élèves (délégués ou élus CVC)			
Titulaire	Dalia ALAMI	305	dalami@pedagolyautey.org
Suppléant	Meriem MIKOU	306	mmikou1@pedagolyautey.org
Titulaire	Sarah KABBAJ	401	skabbaj2@pedagolyautey.org
Suppléant	Kamil SLIMANI	401	kslimani@pedagolyautey.org

Fonction	*Prénom et nom*		*Adresse de messagerie*
Le chef d'établissement	Didier DEVILARD	Membre de droit	ddevilard@lyceelyautey.org
Le chef d'établissement adjoint	en fonction du cas	Membre de droit	
La Secrétaire générale	Laurence ROBBY-MENARDI	Membre de droit	lrobbymenardi@lyceelyautey.org
Le Conseiller principal d'éducation	en fonction du cas	Membre de droit	
5 représentants des personnels (4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, élus au CE)			
Titulaire	Frédéric TARON		ftaron@lyceelyautey.org
Suppléant	*Pilar GARCÍA BREA*		pgarciabrea@lyceelyautey.org
Titulaire	Mickael BAVEREL		mbaverel@lyceelyautey.org
Suppléant	*Perle GUICHENDUCQ*		pguichenducq@lyceelyautey.org
Titulaire	Stéphane EBERT		sebert@lyceelyautey.org
Suppléant	*Moustapha GHARBI*		mgharbi@lyceelyautey.org
Titulaire	Rozenn CROS		rcros@lyceelyautey.org
Suppléant	*Mohammed AISSAOUI BENNANI*		maissaoui@lyceelyautey.org
Titulaire	Hamid ELMIR		helmir@lyceelyautey.org
Suppléant	*Moustapha ASKOUR*		maskour@lyceelyautey.org
2 représentants des parents d'élèves (élus au CE)			
Titulaire	Zineb FASSIHI	PEEP	education.fssh@gmail.com
Suppléant	Hynd TAZI	PEEP	hynd.tazi@gmail.com
Titulaire	Kawtar SERRAJ	UCPE	kawtarserrajlag@gmail.com
Suppléant	Soumaya KADAOUI	UCPE	ettouilsoumaya@yahoo.fr
3 représentants des élèves (délégués ou élus CVL)			
Titulaire	Inés CANALS IBORRA	221	icanals@pedagolyautey.org
Suppléant	Kamil SQUALLI HOUSSAINI	115	ksquallihoussaini@pedagolyautey.org
Titulaire	Ghalia AMOR	106	gamor1pedagolyautey.org
Suppléant	Farah BELKHAYAT	122	fbelkhayatzougari@pedagolyautey.org
Titulaire	Shama BERBICH	T13	sberbich2@pedagolyautey.org
Suppléant	Souleyman SIJELMASSI	T13	ssijelmassi2@pedagolyautey.org

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE, A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE)

Membres de droit	3 enseignants*	3 parents*	3 élèves*	Experts
-Le proviseur Didier DEVILARD -La secrétaire générale Laurence ROBBY-MENARDI -Les proviseurs adjoints Nadine LORENZO Sylvie DISPA Sonia PACK -2 CPE : Fatima VANAZZI Inès ROULET	- Mohamed OULD TALEB - Véronique SOARES - Elisa LOPEZ NAVARRO	- Sofiya BERRADA PEEP (suppléante : Houda Laroussi Sakfi Houdalaroussi1@gmail.com) - Majda EL IDRISSI UCPE (suppléant : Jean-Philippe Fallet jphi.fallet@gmail.com) - Younes El Himdy APEEF (suppléant : Mohamed Ouafik)	- Ines CANALS IBORRA 221 - Dalia ALAMI 305 (suppléante : Yasmina CHARAI 407) - Meriem MIKOU 306 (suppléante : Lynn LAHLOU 610)	-Infirmière scolaire Leila RHAMMAD -Médecin scolaire Farah TRONBATI

* désignés par le Chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'établissement.

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

COMMISSION RESTAURATION

Membres de droit	Enseignants volontaires	Non enseignants volontaires	Parents volontaires	élèves volontaires
-Le proviseur Didier DEVILARD -Proviseure adjointe Sylvie DISPA -La secrétaire générale Laurence ROBBY-MENARDI -CPE : Clothilde OLLIER -Infirmière : Leila RHAMMAD -Médecin scolaire Farah TRONBATI -Représentant prestataire : Rachid AFFASSY	- Sophie MARTIN - Pascale ABDELKHIRANE - Alexandrina LEITAO - Laurence BONNETERRE - Annick SIMON	- Hamid ELMIR - Moustapha ASKOUR	- Fabrissa AISSAOUI PEEP fabrissa.aissaoui@gmail.com - Khadija ZOUITENE UCPE zouiteneks@gmail.com - Najlae EL ABDALLAOUI UCPE elabdellaouinajlaa@gmail.com	

* Ne relève pas de la circulaire AEFE n° 0732 du 21/06/2022

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CELLULE DE FORMATION CONTINUE

Membres de droit	2 enseignants volontaires désignés par élus CE	2 ATSS volontaires désignés par élus CE	Expert(s)
-Le proviseur Didier DEVILARD -Les proviseurs adjoints Nadine LORENZO Sonia PACK Sylvie DISPA -La Secrétaire générale Laurence ROBBY-MENARDI	- Judith DESSOLLE - Rozenn Cros	-Elmir Hamid -Askour Moustapha	- Formation Continue du personnel : Géraldine CASHA

* Représentants des personnels désignés et mandatés par les représentants élus au CE